

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 6 OCTOBRE 2022

### PROCÈS-VERBAL

#### Séance du 6 OCTOBRE 2022

**Membres :**

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre deux mille vingt-deux à vingt heures et sept minutes, le conseil municipal de la commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le trente septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle des Mariages, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

**Étaient présents :** M. Azzédine TAÏBI, M. Kassem IDIR, Mme Zaiha NEDJAR, M. Géry DYKOKA NGOLO, Mme Najia AMZAL, M. Abdelhak ALI KHODJA, M. Mathieu DEFREL, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Irouia SAÏD OUMA, M. Fodié SIDIBE, Mme Aziza TAARKOUBTE, M. Stéphane LAGRIVE, M. Alfred ROCHEFORT, M. Jean-Noël François MICHE, Mme Jeannine LE BRAS, Mme Claude AGNOLY, Mme Nathalie LANDEZ, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Yvel LUXIER, Mme Nasteho ADEN, M. Mehdi MESSAÏ, Mme Fazy OULMI, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Christopher DIBATHIA, M. Hamza RABEHI, Mme Chadiea MAHDJOUB, M. Sébastien CLÉMENT, M. Rabbani KHAN

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Nabila AKKOUCHE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DE SOUZA, Mme Maïmouna HAÏDARA a donné pouvoir à M. Fodié SIDIBE, M. Azyz BOUYAHIA a donné pouvoir à M. Mehdi MESSAÏ, Mme Céline MIRAMBEAU a donné pouvoir à Mme Claude AGNOLY, M. David CHEMMI a donné pouvoir à Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sarah KEZZAS a donné pouvoir à Mme Najia AMZAL

**Sont arrivés en cours de séance :** M. Christopher DIBATHIA (affaire 1.2), M. Julien MUGERIN (affaire 1.2)

**Sont sortis en cours de séance :** M. Hamza RABEHI (affaires 1.4 et 2.1), M. Mehdi MESSAÏ (affaire 3.8), M. Christopher DIBATHIA (affaires 5.2 à 7.1), M. Fodié SIDIBE (affaire 8.4)

**A quitté définitivement la séance :** M. Jean-Claude De Souza (affaire 9.2)

**Était absent :** M. Hasan KARADAG

**Secrétaire de séance :** Mme Jeannine LE BRAS

*Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessibles par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**Affaire 1.1 - Désignation du secrétaire de séance**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Jeannine LE BRAS.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**

**ARTICLE UNIQUE** : DÉSIGNE Madame Jeannine LE BRAS, conseillère municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce que le compte rendu des décisions pris en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire sera présenté au prochain Conseil municipal.

Il informe les membres du Conseil municipal du décès, survenu cet été, d'une personne connue de tous à Stains, qui répondait présente à chaque cérémonie officielle organisée par la municipalité. Il était porte-drapeau et président de la FNACA, et vivait à Stains depuis très longtemps. Il s'agit de Monsieur Bernard GUEFFIER. Monsieur le Maire adresse en son nom et au nom du Conseil municipal ses sincères condoléances à sa famille, ses enfants, et ses proches. Un encart lui sera réservé dans le journal municipal.

*Une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Bernard GUEFFIER.*

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal est retransmis en direct sur le site de la ville de Stains. Il remercie chacune et chacun de sa présence au premier Conseil municipal après la période estivale.

Il affirme avec solennité et gravité que ce conseil revêt un caractère particulier, il le dit sans esprit partisan, sans polémique avec une seule volonté sincère : celle de rassembler l'ensemble des élus du Conseil municipal, les habitants, les forces vives qui font la richesse de la ville et qui ont été meurtries, touchées, choquées dans leur chair dans l'épisode de haine que la ville traverse depuis plusieurs semaines.

Une nouvelle fois, la communauté stanoise est la cible d'attaques ignobles de l'extrême droite et de la fachosphère. Une nouvelle fois, Monsieur le Maire regrette le silence des autorités, ce qui interroge forcément.

En effet, sous couvert d'un beau projet artistique et participatif, le projet Place aux Femmes inspirant, projet travaillé par les habitants de la Maison pour tous - Maroc et Avenir, projet cofinancé par les services de l'État, la DRAC, par le bailleur, la Caisse des dépôts et consignations Habitat, un déferlement de haine à caractère raciste est survenu, d'appel à la violence contre les élus du Conseil municipal alimenté dans les réseaux sociaux en continu. Certaines personnalités politiques d'extrême droite comme Éric ZEMMOUR incitent à la haine visant publiquement ce projet sur les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire estime important de rappeler qu'Éric ZEMMOUR avait déclaré que « *les femmes sont le but et le butin de tout homme doué qui aspire à grimper dans la société* ».

Il rappelle qu'Éric ZEMMOUR a déjà été condamné à trois reprises pour injures raciales, provocations à la haine et à la violence. Monsieur le Maire s'interroge : comment fermer les

yeux face à ce déferlement de haine et de violence? Des insultes racistes, des menaces répétées ont été proférées, y compris d'appel à la violence ou à la mort.

Ces attaques ignobles personnalisées, ciblées envers des élus qui sont violemment pris à partie en raison de leur couleur de peau, de leur origine ou de leur religion sont une honte pour la République, pour la démocratie. Laisser faire, nier ce crime infâme revient à accepter le racisme systémique, à libérer la parole fasciste et à creuser un peu plus chaque jour le tombeau des valeurs universelles, celles de la dignité, de l'égalité et de la justice.

**Monsieur le Maire** considère qu'il est hors de question de nier son Histoire, les histoires de chacun, celles qui font la fierté de la ville de Stains, la fierté de la République une et indivisible.

Après en avoir informé le Préfet à plusieurs reprises, **Monsieur le Maire** a pris la décision de fermer l'Hôtel de ville au public. Il a agi de la sorte avant tout pour garantir une sécurité maximale à chacune et à chacun. Il a agi de la sorte, car il ne peut tolérer que ce climat de violence vienne envahir la vie de chacun des membres du Conseil municipal jusque dans l'enceinte de ce Conseil municipal.

Avec l'équipe municipale, **Monsieur le Maire** annonce que deux plaintes ont été déposées. L'une concerne les injures à caractère raciste d'un consultant sur le plateau de CNews qui déclarait au sujet du Conseil municipal de Stains : « *Grand-replacée, ça veut dire que par exemple, la photo du conseil municipal, il n'y a pas un seul Français de souche. Un Français de souche, c'est quelqu'un qui a plus de noms de sa famille sur les monuments aux morts que dans les registres de la Caf* ».

L'autre plainte concerne plus de 1 000 tweets haineux stigmatisants à caractère raciste, islamophobes, d'appel à la haine raciale qui ont pu être recensés ces derniers jours. Face à ce climat nauséabond, **Monsieur le Maire** tient à remercier à nouveau les élus du Conseil municipal pour leur dignité, leur courage, leur prise de parole parfois.

Il remercie également tous les soutiens, de nombreux élus, parlementaires, maires, conseillers départementaux ou régionaux, de nombreux soutiens d'associations, de collectifs, de lutte contre le racisme, et de cet élan de solidarité aux côtés du Conseil municipal.

Une pétition mise en ligne a d'ailleurs recueilli un peu plus de 2 000 signatures. **Monsieur le Maire** invite chacune et chacun à la faire signer, à la partager face aux intimidations, face à ceux qui veulent nier leur existence, leur histoire. Il faut alors répondre ensemble par l'unité, par la solidarité contre le racisme. Et le racisme ne se débat pas, le racisme est un délit, il se combat.

**Monsieur le Maire** signale que ce n'est pas la première fois à Stains qu'un tel déferlement de haine raciste islamophobe est subi sur les réseaux sociaux. Depuis 2020, plusieurs plaintes ont été déposées auprès du Procureur de la République à la suite d'avalanches de tweets injurieux et racistes dont celui de Gilles-William GOLDNADEL qui qualifie la ville de Stains de « *cité islamo-communiste capitale du séparatisme islamique de la médiocrité racialiste* ».

**Monsieur le Maire** rappelle que cet individu ignoble a été mis en examen récemment. Depuis bien trop longtemps, les conseillers municipaux sont la cible de discours venant parfois de responsables politiques, de polémiques relayées par certains médias participant ainsi à la stigmatisation grandissante, parfois à la banalisation de la parole raciste, sans que la mesure de la gravité de la situation soit prise.

**Monsieur le Maire** souhaitait livrer ces quelques éléments de contexte dans lesquels le conseil municipal s'inscrit. Malgré tout, avec l'équipe municipale, **Monsieur le Maire** reste pleinement mobilisé sur le terrain aux côtés des Stanois. Il souhaite renouveler tout son soutien aux élus qui ont été la cible de menaces et d'insultes récemment. Il rappelle que deux ans auparavant, il avait également été la cible d'insultes, de menaces de mort, des plaintes avaient été déposées et à ce jour, aucune suite n'a été donnée.

Face à ce climat nauséabond, **Monsieur le Maire** tient à apporter une touche positive et rappeler la richesse des habitants, sa jeunesse, belle et rebelle, son implication dans la vie municipale, ses mobilisations, ses combats et ses actions.

La rentrée scolaire a été ambitieuse et solidaire, ambitieuse pour accompagner la réussite éducative des jeunes Stanois avec près de 2 millions d'euros investis dans le cadre des travaux dans les écoles. Il pointe une rentrée solidaire pour soutenir le pouvoir d'achat des Stanois avec la distribution d'un kit de fournitures offert à toutes les familles, kit qui a reporté un succès important. Cet effort budgétaire représente près de 120 000 euros et est renouvelé depuis trois ans maintenant.

Alors que dans son prochain projet de loi de finances, le gouvernement préconise une nouvelle fois de s'attaquer au financement des collectivités locales en voulant encore fragiliser les services publics, les agents qui animent le service public, à Stains, le choix est fait de maintenir le dispositif d'aide aux devoirs, par exemple, pour tous les écoliers stanois avec un budget de près de 300 000 euros. L'ambition est aussi l'école du numérique : depuis cette rentrée, chaque école est dotée de tableaux numériques, de vidéoprojecteurs interactifs, de PC portables, de postes informatiques pour un budget de près de 600 000 euros dont la moitié financée par l'État.

Enfin, **Monsieur le Maire** salue la mobilisation des parents d'élèves de l'école Joliot Curie qui grâce à la mobilisation collective, a permis d'obtenir la réouverture d'une classe de CE2. Aussi, et en soutien à l'alerte lancée par le défenseur des droits, **Monsieur le Maire** a également interpellé le ministre de l'Éducation nationale au sujet du manque cruel de postes d'AESH qui font cruellement défaut à Stains, et plus largement dans le département de la Seine-Saint-Denis, pour accompagner la scolarité des enfants porteurs de handicaps dans les meilleures conditions. **Monsieur le Maire** a appris il y a peu que des parlementaires de la Nupes devraient déposer une proposition de loi très prochainement ; cette affaire est à suivre.

C'est le sens du vœu que la majorité municipale a inscrit à l'ordre de ce jour de ce conseil concernant la fermeture de la trésorerie municipale, vœu qui sera abordé en fin de séance. L'État, en effet, a décidé une nouvelle fois de sacrifier les services publics dans les territoires. Stains n'est pas la seule ville concernée, Épinay-sur-Seine l'est également. **Monsieur le Maire** a eu l'occasion d'échanger avec le maire d'Épinay-sur-Seine le matin même. La mobilisation sera suivie d'un rendez-vous ; il invite tous les élus qui le souhaitent à rejoindre cette nouvelle bataille qui s'engage.

**Monsieur le Maire** explique que la rentrée sociale et éducative a été accompagnée de temps forts qui donnent à voir le foisonnement et le dynamisme de la ville de Stains et de ses habitants.

Avec sa sixième édition, le Forum des associations a fait partie de ces grands moments de rencontres et d'animation à destination de tous les Stanois venus plus nombreux s'enrichir des activités proposées par le tissu associatif. Il est bien de rappeler qu'à Stains, plus de 200 associations sont recensées.

Le tissu riche vient renforcer l'engagement de la ville dans la vie associative et locale, et est l'exercice essentiel de la démocratie. Cet exercice se poursuit en cette rentrée avec la reprise des visites de quartier : cinq se sont déjà tenues, trois sont programmées jusqu'à la tenue des vacances scolaires. Des échanges francs et directs ont pu avoir lieu avec les Stanois. Il s'agit là d'une belle réussite qui fait émerger les idées citoyennes dans le souci permanent d'améliorer le cadre de vie de tous les Stanois. C'est aussi redonner de la fierté aux Stanois, valoriser son patrimoine exceptionnel et le faire reconnaître par les partenaires institutionnels, ce qui a pu se faire dans le cadre des Journées européennes du patrimoine qui ont permis de mettre à l'honneur des artistes stanois connus de tous, dans le cadre de cette nouvelle édition du festival InStains Graff qui a rencontré un très grand succès, organisé le même jour que la fête du Clos Saint-Lazare.

L'ambition et l'excellence sont aussi l'ouverture de la saison culturelle avec une programmation riche et variée permettant de rayonner une culture large, exigeante et de qualité. L'exigence est aussi en matière de transition écologique. À cette occasion, **Monsieur le Maire** tient vivement à saluer l'engagement de la Métropole du Grand Paris, de son président, qui reconnaît le dynamisme à Stains, des projets portés par la municipalité avec l'installation très prochainement sur l'espace public de bornes de recharge électrique pour les voitures avec un budget représentant 100 000 euros.

**Affaire n° 1.2 - Vœu présenté par la majorité municipale intitulé "NOUS ÉLU.E.S DE LA RÉPUBLIQUE : FACE À LA HAINE, QUE Cesse L'IMPUNITÉ !"**

Rapporteur : Mme Chadiea MAHDJOUR

**Monsieur le Maire** a souhaité que ce vœu présenté par la majorité municipale apparaisse dès le début du conseil municipal. Il souhaite même que l'ensemble des élus du conseil municipal le porte.

**Madame Chadiea MAHDJOUR** lit le vœu de la majorité municipale.

« Nous, élu.e.s de la République, Stanois et Français, condamnons avec la plus grande fermeté les propos tenus par M. Garen SHNORHOKIAN, "consultant", sur le plateau télé de Jean-Marc MORANDINI le 23 septembre dernier.

Lors de cette émission relative à un projet citoyen, mené par un collectif d'habitantes stanoises, en partenariat avec le bailleur CDC Habitat et la Drac, M. Garen SHNORHOKIAN a qualifié la ville de Stains de "grand-remplacée".

Exhibant avec mépris le trombinoscope, qui plus est incomplet, de la majorité municipale, il a déclaré :

“J’ai la photo du conseil municipal, il n’y a pas un seul Français de souche, le grand remplacement ! (...) Un Français de souche, c’est quelqu’un dont le nom de famille est plus souvent sur les monuments aux morts que dans les fichiers de la Caf”.

Outre la violence et la haine contenues dans ses propos, ces derniers caractérisent aussi et surtout l’infraction pénale d’incitation à la haine raciale, prévue par l’article 24 de la loi du 28 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Ce racisme décomplexé devenu monnaie courante sur le plateau de nombreux médias, et qui alimente la bête immonde, n’a que trop duré et doit cesser !

Élu.e.s à plus de 57 % dès le 1<sup>er</sup> tour en mars 2020, nous sommes des femmes et des hommes de terrain, des élu.e.s de proximité, engagés, impliqués, qui œuvrons au quotidien pour la justice sociale, l’égalité et le mieux vivre de nos concitoyens, et pour leur dignité trop souvent bafouée.

Quand les médias se plaisent à stigmatiser, quand l’extrême droite s’attèle à diviser, quand elle piétine la République, nous œuvrons pour rassembler, pour fédérer, autour de notre socle commun : liberté, égalité, fraternité.

Chaque jour, nous donnons de notre temps, de notre énergie, de notre force pour Stains et pour la France.

Par ces propos, en nous catégorisant de Français de seconde zone, M. Garen SHNORHOKIAN, consultant en haine raciale, a non seulement injurié l’ensemble des élu.e.s de la ville de Stains, mais a également injurié ses 38 443 habitants, ces femmes et ces hommes qui font la France !

Ce faisant, M. Garen SHNORHOKIAN a également tenté de nous délégitimer en tant qu’élus.e.s de la République, et a mis à mal le suffrage universel direct, base de notre démocratie.

C’est pourquoi des poursuites pénales seront engagées à l’encontre de M. Garen SHNORHOKIAN.

Loin d’être un cas isolé, cette séquence honteuse renvoie aux poursuites engagées par notre avocat M<sup>e</sup> Arié HALIMI, à l’encontre de M. Gilles-William GOLDNADEL qui présentait Stains comme une “cité islamo-communiste, capitale du séparatisme islamique et de la médiocrité raciale”.

Nous demandons également à la chaîne CNEWS et toute autre chaîne d’information de ne plus donner de voix à M. Garen SHNORHOKIAN ainsi qu’à tous les détracteurs de la France. Il en va de leur responsabilité. Le racisme n’est pas une idée, c’est un délit ! Nous, élus.e.s de la République, Stanois et Français, rappelons que nous sommes sous le coup de menaces de mort depuis plusieurs années, que notre engagement fragilise notre sécurité et nous dénonçons avec force le silence assourdissant des autorités judiciaires et de l’actuel garde des Sceaux, qui pourtant est à l’initiative d’une circulaire datant de 2020, demandant aux procureurs de la République de prendre en compte la qualité des victimes d’infractions pénales “selon qu’elles sont dépositaires de l’autorité publique, chargées d’une mission de service public ou investies

d'un mandat électif". Dans un silence complice, l'État se rend responsable de tout ce qui pourrait arriver aux élu.e.s, volontairement délaissés.

Nous, élu.e.s de la République, Stanois et Français, faisons appel, aujourd'hui, à l'ensemble des élus du conseil municipal à faire preuve de solidarité et à faire front commun contre la haine et le racisme.

C'est le corps entier des élus de France qui est touché et meurtri lorsque pareils propos sont prononcés en toute impunité.

Nous vous encourageons donc à sortir du silence en adoptant ce vœu. Soyons des élu.e.s dont les Stanoises et les Stanois seront fiers dans les décennies à venir.

Ensemble, mettons fin à l'impunité raciste !

Soyez certains de notre force et de notre détermination sans faille à faire respecter les valeurs de notre pays. Nous ne lâcherons rien, car nous sommes la France. »

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire** remercie Mme Chadiea MAHDJOUR et donne la parole à Monsieur Abdelhak ALI KHODJA.

**Monsieur Abdelhak ALI KHODJA** souligne que les élus sont amenés à se prononcer sur un vœu symbolique en ce qu'il touche chacun et chacune, à leurs parcours, leur histoire. Il l'affirme d'entrée de jeu : le groupe Écologie populaire de Stains votera également pour ce texte qui est un indispensable rappel. Un rappel aux haineux, aux experts de tout, mais finalement expert de rien du tout, qui cherchent à construire leur légitimité médiatique sur la quantité de vomis qu'ils déversent sur les villes riches de leur diversité. Il affirme que l'objectif de ces radicalisés est de racoler une audience d'extrême droite pour qui des élus issus de l'immigration et des classes ouvrières n'ont rien à faire aux responsabilités. Ils cherchent à banaliser leur idéologie infâme et trouvent écho dans certains médias, au sein de certains partis politiques.

Pour **Monsieur Abdelhak ALI KHODJA**, chacun et chacune tire sa légitimité du suffrage universel direct. Ces esprits pollués, eux, sont coutumiers de la provocation, coutumiers de l'intolérance, coutumiers de la médiocrité intellectuelle. Ils sont les fossoyeurs du vivre ensemble et par définition, mettent à mal ce qui est fait pour la stabilité de toute société. Ils disent aimer la France quand ils la piétinent et la divisent chaque jour un peu plus.

La seule vision des conseillers municipaux qu'ils trouvent acceptables est lorsqu'ils leur servent de subordonnés ou qu'ils renient leurs parcours de vie. Issus de la diversité, les élus en sont fiers et le revendiquent autant que nécessaire. Ce vœu est une réponse, un rappel, un message porteur d'espoir pour les enfants. Les élus ne laisseront personne les insulter, eux et les administrés.

Enfin, **Monsieur Abdelhak ALI KHODJA** insiste sur la nécessité d'appeler chacun à faire front commun sur ce vote, au-delà des divergences politiques. Il sait pouvoir compter sur chacune et chacun des élus ici présents pour réaffirmer leur attachement aux valeurs de leur République sociale et solidaire en votant en faveur de ce vœu.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Madame Marie-Claude GOUREAU.

**Madame Marie-Claude GOUREAU** déclare que l'ensemble du groupe Stains pour tous, élus ou non, et sympathisants a été profondément indigné par les propos tenus lors des *lives* de Jean-Marc MORANDINI des 23 et 28 septembre dernier où tous les sujets ont été mélangés, menant à des amalgames insupportables et rendant stérile et inaudible l'ensemble du débat.

**Madame Marie-Claude GOUREAU** affirme que son groupe s'associe aux élus de la majorité pour condamner les propos qui ont été tenus. De plus, elle condamne également avec fermeté ce racisme décomplexé, présent aussi bien dans les médias que sur les réseaux, et qui se fait le terreau fertile aux idéologies d'extrême droite contre lesquelles son groupe lutte, mais qui malheureusement gagnent sans cesse du terrain dans toute l'Europe à l'image de ce qu'il se passe en Pologne, en Suède ou récemment en Italie. Aussi, **Madame Marie-Claude GOUREAU** et son groupe politique sont avec la majorité municipale pour mettre fin à l'impunité raciste. Cependant, une fois encore la rédaction de ce vœu tel qu'elle est faite, vœu étonnamment présenté en début du conseil et non avec les deux autres en fin d'ordre du jour, prend les élus en otage comme à l'accoutumée.

Si Monsieur le Maire appelle l'ensemble des élus à faire preuve de solidarité et à faire front commun, **Madame Marie-Claude GOUREAU** et sa sensibilité politique viennent d'exprimer leur soutien, mais en ce 6 octobre, elle se demande si cet appel n'est pas tardif. Elle n'a pas souvenir d'avoir été contactée par le cabinet de Monsieur le Maire pour réagir en soutien sur la vidéo réponse publiée sur les réseaux de la ville le 26 septembre.

De plus, elle précise que Monsieur le Maire a déclaré à CNews le 28 septembre « *la majorité des élus ne souhaite plus s'exprimer, ils sont épuisés et ont peur suite à de nombreuses menaces qu'ils ont reçues* ».

Pourtant, ce soir, une semaine après, cette même majorité présente ce vœu qui dans sa tournure tend de nouveau à attiser les flammes autour de cette polémique.

**Madame Marie-Claude GOUREAU** s'étonne que ce vœu ne soit pas suivi à l'ordre du jour d'une demande de protection fonctionnelle tant pour les poursuites pénales que Monsieur le Maire engagera que pour les menaces qu'il reçoit et à laquelle la sensibilité politique de **Madame Marie-Claude GOUREAU** aura pleinement et incontestablement voté pour.

Ainsi, pour dépassionner le débat, pour ne pas susciter davantage les antagonismes et les divisions, pour ne pas être complices d'une nouvelle provocation qui alimenterait une nouvelle fois la fachosphère et jetterait une fois encore l'opprobre sur la ville et l'ensemble de ses habitants, **Madame Marie-Claude GOUREAU** et son groupe ne prendront pas part au vote de ce vœu et resteront à leur rôle : celui de régler par ses délibérations et non par vœu les affaires de la commune, et laissent à la majorité le terrain médiatique qu'elle semble tant apprécier.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Madame Najia AMZAL.

**Madame Najia AMZAL** déclare qu'une nouvelle fois, les élus de la République, mais aussi la ville de Stains, l'ensemble des habitants Stanoises et Stanois ont été la cible de la fachosphère. Bien évidemment, le groupe socialiste votera ce vœu ô combien ! important,



## Ville de Stains

nécessaire même pour la démocratie. Elle estime que l'ensemble des élus présents en séance, majorité et opposition en face d'eux-mêmes, peu importe les doutes qui ont pu être émis, doit réussir à se rassembler à certains moments, surtout face au racisme décomplexé qui gangrène la société, et face à la haine. Il ne peut y avoir qu'une seule réponse, celle de dire « stop, c'en est trop ! ». Les Stanoises et les Stanois n'ont pas à subir ce déferlement de haine. Elle assure qu'ils ne vivront pas dans la peur.

Enfant du 93, enfant de Stains, Madame Najia AMZAL n'a pas à avoir honte de ses origines. Personne n'a à en avoir honte. Elle affirme que Stains n'a pas été grand-remplacée, cette théorie raciste selon elle n'est d'ailleurs qu'une vaste fumisterie, une véritable insulte envers l'ensemble des enfants de l'immigration dont les parents, les grands-parents ont massivement participé aux heures les plus noires du pays, à sa libération et à sa reconstruction.

Madame Najia AMZAL n'a pas à se justifier, personne n'a à se justifier. Elle est Française, tous autour de la table du conseil municipal sont Français. Ils sont les enfants de la République. L'école de la République, leurs parents, si attachés à la France leur ont donné l'envie d'œuvrer pour qu'ils s'investissent dans leur ville pour l'intérêt général, pour leur pays. Il n'y a pas de territoire séparatiste. Stains n'est en aucun cas un territoire séparatiste, n'en déplaît à la horde de fachos qui inonde de sa haine et de sa violence les réseaux sociaux.

Il y a 38 ans, en 1984, alors que pour la première fois un parti d'extrême droite faisait un score à deux chiffres, 11 %, la jeunesse chantait « *nous sommes blancs, nous sommes noirs, nous sommes jaunes, ensemble, nous sommes de la dynamite, la jeunesse emmerde le Front national* ».

Et en son temps, bien avant, Jacques PRÉVERT disait déjà « *le racisme et la haine ne sont pas inscrits dans les péchés capitaux, ce sont pourtant les pires.* ».

Alors que le racisme décomplexé a pignon sur rue, alors que les consultants et pseudo-experts en haine et en racisme envahissent les chaînes d'information, ce soir, Madame Najia AMZAL a envie de leur dire que face à la haine, les élus ne céderont pas. Jamais ! Oui, leur haine fait peur, mais ils ne céderont pas, ils ne se tairont pas !

Des Bérurier Noir à Jacques PRÉVERT, elle l'affirme et sera claire : elle s'appelle Najia AMZAL et en est fière. Elle est Française, élue de la République et en est fière. Comme en 1984, et autant de fois que nécessaire, elle le répètera et assure qu'il faudra le répéter : les citoyens emmerdent la fachosphère.

*Applaudissements.*

Monsieur le Maire remercie Madame Najia AMZAL et donne la parole à Monsieur Christopher DIBATHIA.

Monsieur Christopher DIBATHIA s'exprime au nom du groupe Convergence Citoyenne Stanoise qui a profondément été choqué et attristé devant des propos exécrables et nauséabonds tenus à l'encontre de la ville de Stains, de ses habitants et de ses élus. Son groupe Convergence Citoyenne Stanoise, par la voix de Madame Nasteho ADEN, a choisi d'affronter en direct sur la chaîne CNews ce monsieur dont il taira le nom refusant de lui faire la moindre publicité. C'est avec des mots justes et forts que leur message est passé ; Stains et une ville française, fière de

sa diversité et remplie de potentiels pour laquelle il demande le respect de la ville et de ses habitants.

**Monsieur Christopher DIBATHIA** a entendu la lecture de ce vœu avec une teinte d'émotion juste et justifiée par sa collègue. Convergence Citoyenne Stanoise souhaite exprimer sa solidarité à l'égard de ses collègues moqués, ralliés et insultés sur les réseaux sociaux. Nul ne devrait être jugé sur son nom, sa couleur de peau, encore moins sur sa religion.

Cela étant, **Monsieur Christopher DIBATHIA** ne peut dédouaner Monsieur le Maire, ni lui, ni ses conseillers, coupables aux yeux de son groupe politique comme aux yeux de nombreux Stanois de ne pas avoir su protéger la ville et ses habitants. Il estime que sa communication a été des plus désastreuses. Il regrette que les habitants et certains élus aient été entraînés malgré eux dans cette affaire politisée par les uns et les autres uniquement par opportunisme politique.

Il réitère les propos de son groupe déjà exprimés : son groupe d'opposition municipale Convergence Citoyenne Stanoise ne tolérera jamais la politique du buzz sur le dos des Stanoises et des Stanois.

Ils ont été élus pour servir l'intérêt de Stains, de ses habitants et non pour servir les intérêts politiques et élitiques de qui que ce soit. Même s'il adhère et comprend ce vœu, comment le groupe Convergence Citoyenne Stanoise pourrait-il le voter ? Comment réprimander des personnes extérieures à la ville insultant les Stanoises et les Stanois quand au sein de cette même assemblée, au mois de juillet, deux mois auparavant, publiquement, sous l'œil médusé des élus, de la majorité comme de l'opposition et de nombreux Stanois, Monsieur le Maire a laissé sa directrice de cabinet insulter des élus stanois et des habitants ?

**Monsieur Christopher DIBATHIA** a relevé dans le vœu formulé par Monsieur le Maire « *par ces propos nous caractérisant de Français de seconde zone* ».

**Monsieur Christopher DIBATHIA** rappelle que le mot utilisé était le suivant : clochard. Un clochard est une personne sans domicile fixe qui mène une vie de mendicité, qui refuse des contraintes sociales ou est contrainte à la misère.

**Monsieur Christopher DIBATHIA** ne tolérera jamais que ni un élu de la République, ni un élu stanois, ni un habitant de Stains soit traité de mendiant. Il considère que c'est sous la coupe de Monsieur le Maire que ce dernier a admis et accepté que les élus de Stains, que des habitants de Stains soient traités de mendiants sous l'œil de tous les élus stanois ici présents. À ce jour, personne n'a reçu ni vœu, ni mot d'excuse, ni démission. Dès lors, **Monsieur Christopher DIBATHIA** se demande de quelle manière condamner une personne extérieure à la ville qui insulte les élus stanois et les habitants.

**Monsieur Christopher DIBATHIA** a apprécié le tweet de Monsieur le Maire et a relevé l'emploi des termes « indignation sélective » ; le terme est juste selon lui. Lorsque Monsieur le Maire n'est pas touché, on ne voit rien. En revanche, lorsque l'on parle de sa personne à la télévision, que des vidéos ou des photographies sont diffusées, il est alors touché. Pour **Monsieur Christopher DIBATHIA**, Monsieur le Maire ne peut pas demander la solidarité quand lui-même l'applique de manière aussi aléatoire. Tous sont des êtres humains. **Monsieur**

**Christopher DIBATHIA** peut comprendre la frustration, il peut comprendre le fait d'être pris par de la colère et d'autres mots. Au reste, en tant qu'élus, comme n'importe quelle personne qui représente Stains et ses habitants, il se doit de s'excuser. Or, il répète qu'à ce jour, aucune excuse n'a été formulée, aucune démission annoncée, rien alors qu'aujourd'hui, de la solidarité est demandée à son groupe. **Monsieur Christopher DIBATHIA** demande à **Monsieur le Maire** de quelle solidarité il s'agit.

**M. Christopher DIBATHIA** a entendu les propos de ses collègues demandant de dépasser les clivages et faire preuve de solidarité. Il rappelle que deux ans auparavant, dans cette même assemblée, un vœu similaire sur le racisme avait été formulé. **Monsieur Christopher DIBATHIA** avait alors appelé à ce qu'un vœu devienne le vœu de tous les élus et pas uniquement de la majorité. Toutefois, deux ans après, par sa posture et par sa manière, **Monsieur Christopher DIBATHIA** considère que **Monsieur le Maire** a démontré une haine similaire à l'égard de l'opposition.

Les mots ont un sens, **Monsieur Christopher DIBATHIA** souligne à nouveau que les Stanois ne sont pas des mendiants. Une réaction de la part de **Monsieur le Maire** est toujours attendue, des excuses ou la démission de sa directrice de cabinet.

Ni à l'extérieur de la ville ni à l'intérieur de la ville, **Monsieur Christopher DIBATHIA** et son groupe ne permettront à qui que ce soit d'insulter les Stanois de mendiants, de clochards, de délinquants ou de Français de seconde zone, car pour eux, une insulte reste une insulte.

**Convergence Citoyenne Stanoise** s'abstiendra sur ce vœu teinté d'hypocrisie et d'une indignation sélective plus redoutable qu'à l'accoutumée. Rappeler les menaces pour justifier l'absence du public alors qu'il y a deux mois à peine, la majorité des membres de l'administration portée en tête par le DGS par intérim a encerclé tel qu'au quartier un élu de l'opposition pour le menacer. Quelle a été la réponse du Maire à cette situation? **Monsieur Christopher DIBATHIA** se souvient encore du ton employé : « Vous l'avez bien cherché, monsieur DIBATHIA ! ».

Il s'interroge : si cela est digne de la République, alors de quoi cela peut-il être digne ?

Les personnes qui composent le groupe **Convergence Citoyenne Stanoise** préfèrent la vérité du piment à l'hypocrisie du sucre, ce que selon lui **Monsieur le Maire** présente ce soir.

**Monsieur Christopher DIBATHIA** assure que **Monsieur le Maire** a voulu le buzz et qu'il l'a trouvé. **Convergence Citoyenne Stanoise** s'abstiendra.

**Monsieur le Maire** ne rentrera pas dans la nouvelle polémique que **Monsieur Christopher DIBATHIA** vient de provoquer. Les propos qu'il vient de tenir, certainement partagés par les autres membres de son groupe, sont extrêmement graves avec une certaine habileté de diversion, mensongers et démagogiques. Il n'en dira pas plus, car **Monsieur Christopher DIBATHIA** a employé un certain nombre de termes et y a associé l'ensemble des Stanois.

**Monsieur le Maire** affirme à nouveau que ces propos sont très graves et feront l'objet de poursuites judiciaires.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Géry DYKOKA NGOLO**.

**Monsieur Géry DYKOKA NGOLO** estime que les considérations politiques devraient parfois être mises de côté pour s'indigner collectivement contre des méthodes aux relents d'un autre temps qui mettent en danger le socle républicain et démocratique. Ces dernières semaines, la

## Ville de Stains

collectivité, ses habitants et ses élus ont une nouvelle fois été la cible de propos d'une violence inouïe, de propos racistes et immondes.

Certains élus ont été menacés de mort, insultés publiquement et harcelés sur les réseaux sociaux. **Monsieur Géry DYKOKA NGOLO** le sait, ce n'est une surprise pour personne : les villes et les quartiers populaires souffrent de campagnes stigmatisantes depuis des décennies. Ils sont la cible de celles et ceux qui ont le souci de camoufler leur incapacité d'aborder avec sérieux les véritables sujets de fond, à l'instar de cette stratégie consistant à opposer les populations entre elles.

À l'heure où les grands groupes continuent de se gaver sur le dos des populations, sans qu'aucun effort ne leur soit imposé, les mêmes sont encore plus saignés quand d'autres, les plus puissants en effet, sont encore et toujours épargnés.

Laisser croire que la ville a été grand-remplacée est profondément insultant selon **Monsieur Géry DYKOKA NGOLO** pour tous les enfants issus de l'immigration et les Ultramarins dont les ancêtres ont pour beaucoup participé à la libération du pays dans les périodes les plus sombres de son Histoire et à le reconstruire après la guerre. Ils sont là, maquillés et bien installés sur les plateaux de télévision ou derrière leur écran, bien souvent sous couvert d'anonymat, preuve de leur légendaire courage.

Ils s'inventent des peurs et des problèmes du quotidien qui n'en sont pas, pendant que les élus sont ici à tout mettre en œuvre pour améliorer le quotidien des Stanoises et des Stanois, car c'est bien ce qui anime les élus.

Eux, femmes et hommes d'engagement, femmes et hommes de terrain, terrain que ces commentateurs sournois aux intentions douteuses ont déserté depuis bien longtemps.

Le groupe Stains en commun votera en faveur de ce vœu pour la simple et bonne raison que les enjeux sont bien trop importants et qu'il est hors de question de rester les bras ballants face à ces méthodes de voyous.

Enfin, **Monsieur Géry DYKOKA NGOLO** espérait que l'intégralité du Conseil municipal aurait parlé d'une seule voix, une seule et même voix sur ce dossier, car au-delà de l'équipe municipale, c'est bien toute la population stanoise, tous les administrés qui ont été attaqués.

**Monsieur le Maire** remercie **Monsieur Géry DYKOKA NGOLO** et donne la parole à **Monsieur Mathieu DEFREL**.

**Monsieur Mathieu DEFREL** réagit à chaud au débat, car force est de constater que malgré la gravité des propos tenus à l'encontre de l'ensemble des membres de ce conseil municipal sur une chaîne de grande écoute, des propos qui le choquent très profondément ont été formulés ce soir.

Le groupe de **Madame Marie-Claude GOUREAU** parle de terrain médiatique qu'a priori la majorité municipale apprécie. Faut-il que **Monsieur Mathieu DEFREL** rappelle que l'objet du vœu n'est pas de faire de la victime le bourreau ?

La majorité municipale n'est pas allée chercher les médias, les médias sont venus chercher Stains sur un terrain qu'ils apprécient tout particulièrement, sur une chaîne qui est coutumière de la médiocrité intellectuelle, comme cela l'a été très justement rappelé par ses collègues.

Les débats nauséabonds qui nourrissent trop souvent l'espace médiatique tentent de trouver une résonance à travers des projets citoyens menés sur la collectivité. À aucun moment, le doute ne devrait s'installer quant à la condamnation des propos infâmes qui ont été tenus à la fois à l'encontre des élus de cette ville, mais à travers eux pour l'ensemble des habitants de la collectivité.

Si les hommes et les femmes sont évoqués, **Monsieur Mathieu DEFREL** parle également des enfants, des adolescents en pleine construction identitaire qui se raccrochent à ces valeurs portées par la République française et qui aujourd'hui sont insultés dans leur plus profonde intimité.

En entendant le début de l'intervention de Madame Marie-Claude GOUREAU parfaitement rédigée et très claire, **Monsieur Mathieu DEFREL** a eu de l'espoir. Il n'a pas été surpris par la fin cependant.

Il se demande s'il est possible d'être réellement choqué par le fait que le groupe d'opposition ne prenne pas part au vote. **Monsieur Mathieu DEFREL** rappelle que la personne visée à travers ce vœu, qui a tenu des propos, s'est servie de l'image de Madame Marie-Claude GOUREAU pour appuyer les propos infâmes qu'il a tenus à l'encontre de la collectivité.

Il l'a en effet citée, non nommément certes, il était toutefois très facile de la reconnaître alors que ce dernier a parlé d'une élue d'opposition qui aurait été elle-même insultée, ce qui est choquant, et qu'il a utilisé son nom et son image pour appuyer ses propos infâmes et insulter un peu plus les Stanoises et les Stanois.

Avant les débats, avant les vœux, avant les échanges qui ont lieu en conseil municipal, rien n'empêchait Madame Marie-Claude GOUREAU de s'indigner et de dire « non, vous ne pouvez pas m'utiliser pour insulter l'ensemble du conseil municipal de cette ville ». Aucune condamnation publique n'a été faite cependant à la connaissance de **Monsieur Mathieu DEFREL**.

La réponse exprimée par la majorité municipale à travers une vidéo que toutes et tous ont citée était son droit de réponse. La majorité municipale avait en effet le droit de répondre à l'indignation que ces propos avaient suscitée. **Monsieur Mathieu DEFREL** estime que Madame Marie-Claude GOUREAU était en mesure de le faire ici même si elle le souhaitait. En outre, si tous les groupes composant ce conseil municipal les avaient condamnés, la condamnation aurait bien évidemment été unanime. Il souligne d'ailleurs qu'une partie de l'opposition est allée à la rencontre des médias pour porter sa vision des choses.

**Monsieur Mathieu DEFREL** a entendu par ailleurs que la majorité municipale cherchait le buzz ou la lumière sur un terrain médiatique. Cette dernière a toutefois uniquement répondu à l'indignation. Elle n'a pas contacté les médias contrairement à d'autres groupes d'opposition pour être interrogés par des journalistes et dire « je veux répondre, je veux chercher la lumière, je veux le buzz, je veux exposer ». La majorité municipale a refusé de rentrer dans ce débat avec une chaîne qui ne répond pas aux idées et aux valeurs que la municipalité défend. Elle ne cherche ni le buzz ni la notoriété, mais cherche à défendre les valeurs qui l'animent, qui animent son projet d'actions municipales sur lequel une partie de l'opposition à une époque se retrouvait et trouvait une résonance.

**Monsieur Mathieu DEFREL** évoque la diversion très subtile faite autour des propos qui ont été tenus par la directrice de cabinet lors du dernier conseil municipal et qui ne visaient en aucun cas les Stanois et les Stanois, mais bien des élus autour de cette table, **Monsieur Mathieu DEFREL** pense qu'ils se reconnaîtront. Il souligne que ceux-ci font suite à de nombreuses invectives, insultes, injures, harcèlement que les membres de cette administration subissent quotidiennement et certains élus autour de la table.

**Monsieur Mathieu DEFREL** a entendu Monsieur Christopher DIBATHIA parler de condamnation. Il l'invite à condamner sa voisine, nouvelle membre de son groupe Convergence Citoyenne Stanoise, qui de manière très publique et très libre se permet d'insulter la directrice de cabinet de « sale pute » en pleine rue, en plein jour, plusieurs jours. Il l'invite à condamner ses militants qui chaque jour insultent les membres de cette administration, insultent Monsieur le Maire, insultent les élus qui ne partagent pas leurs idées. **Monsieur Mathieu DEFREL** est d'accord, la condamnation doit certes être unanime, il lui suggère cependant de commencer à balayer devant sa porte avant de donner des leçons de morale.

Il tenait à le souligner, car à son sens, toute la stratégie de l'opposition qui repose non pas sur un projet politique, mais uniquement sur des invectives personnelles et de la déstabilisation, et il pose les mots ici du harcèlement, ne peut trouver une résonance dans un vœu qui se veut de solidarité qui dénonce des valeurs qui, pour eux, ne sont que des valeurs de façade et aucun cas des valeurs de principes.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur Mathieu DEFREL. Il n'a rien à ajouter à la suite de l'intervention de ce dernier et considère la réponse apportée comme très claire. Il souligne que tout le monde aura compris qui sont celles et ceux qui cherchent le buzz et qui provoquent des situations insupportables. Il espérait que l'assemblée vote le vœu unanimement.

**Monsieur le Marie** retient les positions de chacune et de chacun ; les Stanois s'en souviendront. Il propose de passer au vote.

Si elle n'a pas demandé la parole, Monsieur le Maire ne permet pas à Madame Fazya OULMI de parler en même temps que lui alors qu'il est en train de s'adresser aux élus du Conseil municipal.

**Monsieur le Marie** a noté que le groupe d'opposition Stains pour tous ne prenait pas part au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**, **4 abstentions** (M. Hamza RABEHI, Mme Fazya OULMI, Mme Nasteho ADEN, M. Christopher DIBATHIA), et **5 non-participations au vote** (Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. David CHEMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sébastien CLÉMENT)

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le vœu présenté par la majorité municipale « NOUS ÉLU.E.S DE LA RÉPUBLIQUE : FACE À LA HAINE, QUE CESSE L'IMPUNITÉ ! », ci-après :

« Nous, élu.e.s de la République, Stanois et Français, condamnons avec la plus grande fermeté les propos tenus par M. Garen SHNORHOKIAN, "consultant", sur le plateau télé de Jean-Marc MORANDINI le 23 septembre dernier.

Lors de cette émission relative à un projet citoyen, mené par un collectif d'habitantes stanoises, en partenariat avec le bailleur CDC Habitat et la Drac, M. Garen SHNORHOKIAN a qualifié la ville de Stains de "grand-remplacée".

Exhibant avec mépris le trombinoscope, qui plus est incomplet, de la majorité municipale, il a déclaré :

"J'ai la photo du conseil municipal, il n'y a pas un seul Français de souche, le grand remplacement ! (...) Un Français de souche, c'est quelqu'un dont le nom de famille est plus souvent sur les monuments aux morts que dans les fichiers de la Caf".

Outre la violence et la haine contenues dans ses propos, ces derniers caractérisent aussi et surtout l'infraction pénale d'incitation à la haine raciale, prévue par l'article 24 de la loi du 28 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Ce racisme décomplexé devenu monnaie courante sur le plateau de nombreux médias, et qui alimente la bête immonde, n'a que trop duré et doit cesser !

Élu.e.s à plus de 57 % dès le 1<sup>er</sup> tour en mars 2020, nous sommes des femmes et des hommes de terrain, des élu.e.s de proximité, engagés, impliqués, qui œuvrons au quotidien pour la justice sociale, l'égalité et le mieux vivre de nos concitoyens, et pour leur dignité trop souvent bafouée.

Quand les médias se plaisent à stigmatiser, quand l'extrême droite s'attèle à diviser, quand elle piétine la République, nous œuvrons pour rassembler, pour fédérer, autour de notre socle commun : liberté, égalité, fraternité.

Chaque jour, nous donnons de notre temps, de notre énergie, de notre force pour Stains et pour la France.

Par ces propos, en nous catégorisant de Français de seconde zone, M. Garen SHNORHOKIAN, consultant en haine raciale, a non seulement injurié l'ensemble des élu.e.s de la ville de Stains, mais a également injurié ses 38 443 habitants, ces femmes et ces hommes qui font la France !

Ce faisant, M. Garen SHNORHOKIAN a également tenté de nous délégitimer en tant qu'élu.e.s de la République, et a mis à mal le suffrage universel direct, base de notre démocratie.

C'est pourquoi des poursuites pénales seront engagées à l'encontre de M. Garen SHNORHOKIAN.

Loin d'être un cas isolé, cette séquence honteuse renvoie aux poursuites engagées par notre avocat M<sup>e</sup> Arié HALIMI, à l'encontre de M. Gilles-William GOLDNADEL qui présentait Stains comme une "cité islamo-communiste, capitale du séparatisme islamique et de la médiocrité raciale".

Nous demandons également à la chaîne CNEWS et toute autre chaîne d'information de ne plus donner de voix à M. Garen SHNORHOKIAN ainsi qu'à tous les détracteurs de la France. Il en va

de leur responsabilité. Le racisme n'est pas une idée, c'est un délit ! Nous, élu.e.s de la République, Stanois et Français, rappelons que nous sommes sous le coup de menaces de mort depuis plusieurs années, que notre engagement fragilise notre sécurité et nous dénonçons avec force le silence assourdissant des autorités judiciaires et de l'actuel Garde des Sceaux, qui pourtant est à l'initiative d'une circulaire datant de 2020, demandant aux Procureurs de la République de prendre en compte la qualité des victimes d'infractions pénales "selon qu'elles sont dépositaires de l'autorité publique, chargées d'une mission de service public ou investies d'un mandat électif". Dans un silence complice, l'État se rend responsable de tout ce qui pourrait arriver aux élu.e.s, volontairement délaissés.

Nous, élu.e.s de la République, Stanois et Français, faisons appel, aujourd'hui, à l'ensemble des élus du conseil municipal à faire preuve de solidarité et à faire front commun contre la haine et le racisme.

C'est le corps entier des élus de France qui est touché et meurtri lorsque pareils propos sont prononcés en toute impunité.

Nous vous encourageons donc à sortir du silence en adoptant ce vœu. Soyons des élu.e.s dont les Stanoises et les Stanois seront fiers dans les décennies à venir.

Ensemble, mettons fin à l'impunité raciste !

Soyez certains de notre force et de notre détermination sans faille à faire respecter les valeurs de notre pays. Nous ne lâcherons rien, car nous sommes la France. »

### Affaire n° 1.3 - Convention de soutien financier entre le département de Seine-Saint-Denis et la commune de Stains dans le cadre de l'appel à projets « Forêt urbaine »

Rapporteur : M. Adelhak ALI KHODJA

Monsieur Adelhak ALI KHODJA explique qu'une convention de soutien financier existe entre le département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains dans le cadre de l'appel à projets pour une forêt urbaine. Le département a lancé son plan Canopée en 2020 pour dix ans, l'objectif étant de mettre l'arbre au cœur du paysage urbain.

En 2022, le département a souhaité inciter les collectivités à renforcer la végétalisation de leurs territoires et à améliorer la qualité des espaces publics au moyen d'un appel à projets « Forêt urbaine ».

Avec les canicules, les sécheresses, les incendies, cet été a une fois de plus rappelé que face aux effets du changement climatique, il y avait urgence à agir concrètement en faveur de la transition écologique. Les conséquences liées au changement climatique précarisent toujours plus les conditions de vie des habitants et viennent malheureusement accroître les inégalités sociales et territoriales. Pour protéger les Stanoises et les Stanois des conséquences dramatiques de la dérégulation climatique dans leur quotidien, le projet d'actions municipales 2020-2026 fait de la transition écologique le fil rouge du mandat de l'équipe municipale avec des projets ambitieux tels que la requalification des jardins familiaux ou le plan climat municipal.

Monsieur Adelhak ALI KHODJA ajoute que renforcer la présence des arbres est un enjeu particulièrement important pour consolider la trame verte urbaine, enrichir les sols et donc



## Ville de Stains

prévenir ou préserver la biodiversité en ville, gage d'un meilleur cadre de vie et d'une capacité d'adaptation.

Une mini-forêt a récemment été plantée par l'équipe de Plaine Commune dans le parc Danielle-Casanova. Deux autres projets pédagogiques sont en préparation, l'un dans le quartier de La Prêtresse par des enseignants du collège Joliot Curie, l'autre au Clos-Saint-Lazare dans le jardin du centre Sadako Sasaki.

Ainsi, dans la poursuite de l'engagement de la municipalité en matière de préservation et de renforcement de la biodiversité, la ville a fait le choix de candidater à cet appel à projets porté par le département dans le cadre du projet de Forêt urbaine situé au Clos Saint-Lazare. Le département a octroyé à la ville de Stains une aide financière de 16 000 euros pour ce projet.

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention de soutien financier entre le département de Seine-Saint-Denis et la commune de Stains dans le cadre de l'appel à projets « Forêt urbaine », telle qu'annexée à la présente délibération.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention précitée, ainsi que tout document y afférent, et à procéder à leur exécution.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

**Affaire n° 1.4 - Acquisition de la parcelle cadastrée J numéro 32 constituée d'un pavillon, de ses dépendances et de son jardin sis, 4, rue Robert-Vignes, appartenant à M. et Mme GHEZA en vue de l'extension du Studio Théâtre à Stains**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire explique que l'acquisition de la parcelle permettra de réaliser des projets importants, de profiter de la partie habitable pour y réaliser un lieu d'accueil, le pavillon étant limitrophe au Studio Théâtre de Stains pour qui la partie du jardin permettra d'être mis à disposition en vue de l'installation d'une yourte avec un projet de création culturelle et artistique. Cette opportunité intéressante a donc été saisie, le terrain étant important, un peu plus de 800 m<sup>2</sup>. La maison présente une superficie de 160 m<sup>2</sup>.

À la suite de discussions et d'une offre, la valeur proposée aux propriétaires s'élève à 475 000 euros.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sébastien CLÉMENT.

Monsieur Sébastien CLÉMENT rappelle que le budget 2022 a été voté avec l'acquisition de terrains bâtis, les crédits sont donc accordés. En revanche, dans le PPI de 2022-2026, il n'a pas relevé le Studio Théâtre de Stains et souhaite savoir si l'acquisition de ce terrain se fera aux dépens d'autres projets.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le cas, cette somme sera affectée dans le budget communal 2022, la ville étant propriétaire. Une convention d'utilisation avec le Studio Théâtre sera mise en place, comme ce peut être le cas pour les actuels locaux du Studio Théâtre qui sont la propriété de la ville. Une convention est clairement établie entre l'association et la ville. Le jardin fera donc l'objet d'une convention de mise à disposition.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**, et **3 abstentions** (Mme Fazyza OULMI, Mme Nasteho ADEN, M. Christopher DIBATHIA)

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section J numéro 32 sis 4, rue Robert-Vignes à Stains appartenant à M. et Mme GHEZA, pour un montant de 475 000 euros.

**ARTICLE DEUX** : **DIT** que les frais d'actes et de notaires seront à la charge de la commune de Stains.

**ARTICLE TROIS** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir au nom de la commune à tous les actes entérinant cette décision, et à signer l'acte authentique d'acquisition.

**ARTICLE QUATRE** : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

#### **Affaire n° 2.1 - Modification du tableau des emplois**

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Madame Zaiha NEDJAR présente ce rapport récurrent qui permet de prendre connaissance des différentes créations, transformations ou suppressions de postes. Le tableau des emplois doit être modifié de façon régulière en fonction des besoins de la collectivité, mais également eu égard à des promotions internes et à des évolutions réglementaires.

Ces modifications sont soumises pour avis des organisations syndicales lors des comités techniques. Il est demandé d'approuver les évolutions du tableau des emplois.

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**, et **8 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. David CHEMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sébastien CLÉMENT, Mme Fazyza OULMI, Mme Nasteho ADEN, M. Christopher DIBATHIA)

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** les évolutions suivantes du tableau des emplois :

#### **1/ Création**

- Direction générale
- Un poste de chargé de mission moyens généraux, cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A) ;

## Ville de Stains

- Service vie associative et citoyenneté
- Un poste d'agent d'accueil et logistique, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) ;
- Pôle des systèmes d'information
- Un poste de directeur.rice de pôle, cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) ou des ingénieurs territoriaux (catégorie A) ;
- Un poste de coordinateur.rice administratif.ve, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) ou des rédacteurs territoriaux (catégorie B)

### 2/ Transformation

- Maison pour tous Yamina SETTI
- Rattachement du poste de psychologue (cadre d'emplois des psychologues territoriaux) rattaché jusqu'alors à la Maison des parents ;
- Maison du temps libre
- Rattachement du poste de médiateur.rice parents-enfants (cadre d'emplois des assistants socioéducatifs) rattaché jusqu'alors à la Maison des parents ;

### 3/ Suppression

- Maison des parents
- Un poste de responsable de service, cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A)
- Un poste d'assistant.e administratif.ve - accueil des parents, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) ;
- Direction des services techniques
- Un poste de directeur.rice de pôle, cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) ou des ingénieurs territoriaux (catégorie A) ;
- Un poste de référent.e administratif.ve, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C).
- Pôle des systèmes d'information
- Un poste de responsable de service, cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B).

**ARTICLE DEUX** : APPROUVE le tableau des emplois modifié, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 3.1 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire explique que cette instruction importante est rattachée au secteur public local, instaurée depuis 2015 dans l'ancien format. Quelles que soient les catégories, toutes les collectivités se réfèrent à ces nouveaux éléments comptables permettant de mettre en place des règles budgétaires assouplies. À partir du mois de janvier, la M57 sera généralisée. Si ces dispositions sont très techniques, elles sont majeures pour la collectivité pour mettre des outils budgétaires et y affecter des éléments en fonction des chapitres.

Cette nouvelle nomenclature sera applicable dans toutes les collectivités d'une manière générale.

Monsieur le Maire pointe une incidence sur l'organisation budgétaire dans sa globalité. Il donne la parole à Monsieur Hamza RABEHI.

Monsieur Hamza RABEHI sollicite la production d'un bilan budgétaire pour l'année 2022.

Monsieur le Maire fait savoir que ce sujet n'a pas de rapport avec le point présenté, et que comme à l'accoutumé compte administratif et compte de gestion retraçant l'ensemble des opérations budgétaires de l'année, seront votés au mois de mars.

Monsieur Hamza RABEHI demande s'il s'agit de mars 2023 alors qu'il s'agit de la réalisation du budget 2022.

Monsieur le Maire souligne que les comptes ne sont pas encore arrêtés. Monsieur Hamza RABEHI souhaite connaître l'avancement du budget 2022 qui a été voté.

À nouveau, Monsieur le Maire précise que les comptes ne sont pas arrêtés. Un compte rendu sera rédigé dans le cadre du compte administratif et du compte de gestion comme ce peut être le cas à chaque fois.

Monsieur Hamza RABEHI indique que ce sera trop tard.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour**

**ARTICLE UN** : ADOPTE la nomenclature budgétaire et comptable M57, par anticipation, au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Affaire n° 3.2 - Apurement du compte 1069 du budget principal en vue du passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire évoque une conséquence de l'affaire précédente sur le budget principal. Il signale que cette nomenclature permettra d'améliorer la qualité des comptes locaux, et de moderniser les outils comptables pour le service public, l'objectif étant d'harmoniser le cadre réglementaire actuel qui se caractérise par la multiplicité des instructions budgétaires et comptables (M14, M52, M61, M71 et M832) applicables selon les catégories de collectivités locales.

L'adoption de la nomenclature M57 nécessite l'apurement du compte 1069. Ce compte est débiteur d'un montant de 635 212,09 euros. Monsieur le Maire affirme qu'il était important de mettre cette méthode en place avec la M57.

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour**

**ARTICLE UNIQUE : AUTORISE** l'apurement du compte 1069 sur l'exercice 2022 par une opération semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 par le crédit du compte 1069, pour un montant de 635 212,09 euros.

**Affaire n° 3.3 - Fixation du mode de gestion des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire poursuit le sujet relatif à la mise en place de la nomenclature budgétaire M57 avec l'évolution du mode de gestion des amortissements auparavant gérés par la nomenclature M14. Une mise en place progressive sera effectuée et permettra d'être à jour à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il précise que si le sujet est le même, les différentes délibérations doivent être votées de manière séparée.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hamza RABEHI.

Monsieur Hamza RABEHI a constaté que dans la présentation, une annexe présentait l'ensemble des durées d'amortissement par nature comptable. Il souhaite connaître les changements opérés par nature comptable par rapport à l'existant.

D'autre part, les durées ont été notées dans le tableau en annexe, sans toutefois préciser l'unité, à savoir année, semestre ou mois.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'année.

Monsieur Hamza RABEHI réitère sa question concernant d'éventuels changements concernant les durées existant dans le fonctionnement.

Monsieur le Maire notifie qu'aucune modification n'est intervenue, la base reste la même. L'unique modification porte sur la nomenclature M57 évoquée précédemment.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour**

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** le nouveau mode de gestion des amortissements prévu par la nomenclature comptable M57.

**ARTICLE DEUX** : **DÉCIDE**, par voie de conséquence :

- D'abroger au 31 décembre 2022 les délibérations du conseil municipal du 10-10-1996 et du 16-12-1998, définissant les méthodes d'amortissement pratiquées pour les biens acquis jusqu'à cette date ;
- De rappeler que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2022 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine ;
- De mettre à jour les tableaux sur les méthodes d'amortissements applicables au budget de la commune pour les amortissements pratiqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 concernant les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- De calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations de manière linéaire au *pro rata temporis*, conformément aux règles définies par la nomenclature M57 ;
- De fixer à 600 euros HT pour les services assujettis à la TVA et 600 euros TTC pour les autres, le seuil à partir duquel les amortissements sont pratiqués ;
- De poursuivre la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

**ARTICLE TROIS** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Affaire n° 3.4 - Décision modificative n° 2**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que le passage à la nomenclature M57 nécessite l'apurement du compte 1069 précédemment présenté pour un montant de 635 212,09 euros. Cette opération permet d'être à jour dans la mise en œuvre de la nomenclature M57.

Il sait que ces éléments sont très techniques et tient à cette occasion à remercier les services de la ville, en particulier le service finances qui s'attèle à travailler sur ces modifications qui représentent un important travail.

## Ville de Stains

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**, et **5 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. David CHEMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sébastien CLÉMENT)

**ARTICLE UNIQUE** : ADOPTE la décision modificative n°2 présentant un total équilibré par section comme suit :

<b>DEPENSE D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Chapitre 10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>635 212,09 €</b>
<b>RECETTE D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>635 212,09 €</b>

### Affaire n° 3.5 - Rapport d'utilisation du Fonds de solidarité de la région Île-de-France - année 2021

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire déclare que pour l'exercice budgétaire 2021, la commune de Stains a perçu le montant de 5 632 875 euros au titre de ce fonds. Considérant la nature des besoins sociaux qui sont appréhendés au travers du budget de la commune, et si on les rapporte aux caractéristiques : taux élevé de logement social, difficultés sociales majeures (logement, emploi, formation), c'est l'ensemble du budget communal qui peut être considéré comme autant d'actions de développement social urbain permettant de largement justifier l'utilisation de ce fonds, comme de nombreuses autres collectivités en disposent à l'échelle régionale.

Ce rapport d'utilisation est minutieusement contrôlé, avec des chapitres différents, que ce soit dans le domaine de la culture, du sport, de l'investissement au niveau de l'éducation. En fonction des priorités, ce fonds de solidarité est déployé avec des cofinancements importants portés soit par la ville, soit par d'autres institutions qui permettent de mener des projets et des actions dans le cadre du développement social urbain. Cette thématique en effet est celle qui est retenue à l'échelle de la région Île-de-France.

Ce rapport récurrent sera abordé chaque année et est voté dans les conseils municipaux comme ce peut être le cas ce jour à Stains.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Claude GOUREAU.

Madame Marie-Claude GOUREAU souhaiterait obtenir les détails concernant les différentes activités. Elle cite l'exemple de la culture et s'enquiert des réalisations engagées en la matière.

Monsieur le Maire répond que ce fonds d'un plus de 5 millions d'euros intègre l'ensemble des budgets service par service. Il est compliqué d'aller chercher le pourcentage utilisé pour la jeunesse ou la culture, par exemple. Ce pourcentage est forcément dilué dans les différents

budgets. Il propose à Madame Marie-Claude GOUREAU de se référer secteur par secteur. Monsieur le Maire pointe toutefois une utilisation majoritaire dans les actions de culture menées par la ville, dans le sport et la jeunesse et surtout dans les activités liées aux trois centres sociaux.

Il lui semble, enfin, que le montant a diminué de manière assez importante. Il remercie du reste la région qui, même s'il s'agit d'une obligation réglementaire, aurait pu faire le choix de réduire fortement l'enveloppe et de revoir le traitement qui peut se faire entre les villes qui perçoivent ce fonds et celles qui sont plutôt créditées pour apporter une aide.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **34 voix pour**, et **4 voix contre** (M. Hamza RABEHI, Mme Fazyza OULMI, Mme Nasteho ADEN, M. Christopher DIBATHIA)

**ARTICLE UNIQUE** : **APPROUVE** le rapport d'utilisation du fonds de solidarité de la région Île-de-France au titre de l'année 2021, ci-annexé.

**Affaire n° 3.6 - Reversement du produit des amendes de police perçu par les communes à l'établissement public territorial Plaine Commune - Exercice 2020**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique la nécessité de procéder au reversement du produit des amendes de police, à l'établissement public territorial Plaine Commune. Le produit des amendes n'est pas très élevé, Monsieur le Maire en est même un peu surpris, s'élevant à 43 042 euros.

Il est toutefois rappelé que l'année 2020 était l'année des confinements, raison pour laquelle le montant est peu élevé.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Claude GOUREAU ;

Madame Marie-Claude GOUREAU souhaite connaître les raisons pour lesquelles les amendes dressées par la police municipale sont reversées à Plaine Commune. Elle pense d'ailleurs avoir déjà posé la question les années précédentes demande s'il ne serait pas possible d'opérer un changement.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une conduite réglementaire : la ville est obligée de reverser au territoire de Plaine Commune qui assure ensuite les investissements. Il cite pour exemple l'installation prochaine de caméras de vidéo-verbalisation avec une partie de cofinancement de l'État. Plaine Commune se charge du coût de l'investissement.

Il notifie qu'un débat est en cours sur la question du stationnement de la part de Plaine Commune s'agissant des amendes. La conférence des neuf maires de Plaine Commune s'est d'ailleurs tenue mercredi matin. Au cours de cette conférence, les maires ont commencé à débattre sur ce sujet, l'objectif étant de passer à une étape supérieure. Les débats sont toutefois animés, tous les maires n'ont pas forcément la même approche ni la même façon de voir les choses selon les villes. Certaines villes, en effet, ont fait le choix de rendre le stationnement payant, ce qui n'est pas le cas de Stains qui a mis en place une zone bleue, et qui souhaiterait l'élargir, et ce, avant la fin du mandat.



Un rapport sera rédigé prochainement afin de dresser l'état des lieux des sujets des amendes, du stationnement, des parkings parfois gérés par Plaine Commune, d'autres ne l'étant pas, des s'agissant de concessionnaires privés.

**Monsieur le Maire** aura certainement l'occasion de revenir vers les élus lors d'un prochain conseil municipal.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **34 voix pour**, et **4 voix contre** (M. Hamza RABEHI, Mme Fazya OULMI, Mme Nasteho ADEN, M. Christopher DIBATHIA)

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le reversement à l'établissement public territorial Plaine Commune d'un montant de 43 042 euros correspondant au produit des amendes de police perçu par la commune au titre de l'année 2020.

**Affaire n° 3.7 - Marché public relatif à l'achat de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la ville de Stains**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Ce marché a été réalisé dans le cadre d'un appel d'offres à l'issue duquel il est proposé de retenir la société Créa'Top pour les lots 1, 2, 3, 4, 5 et la société GK PRO pour le lot 6. Le marché a été conclu pour un an à compter de sa date de notification. Le personnel de la ville peut ainsi être équipé avec des protections supplémentaires.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Christopher DIBATHIA.

**Monsieur Christopher DIBATHIA** annonce que Convergence Citoyenne Stanoise votera contre ce point, car depuis le début de la mandature, plusieurs élus de l'opposition ont été désignés membres de la commission d'appel d'offres. Il entendait un collègue affirmer que l'opposition ne travaillait pas, ce qui du reste est très difficile lorsque l'adresse mail de la commission d'appel d'offres est inconnue des membres de l'opposition. Il y a quatre mois, **Monsieur Christopher DIBATHIA** a découvert l'existence d'une autre adresse mail aux noms des membres de groupe avec l'adresse Stains.fr. La commission s'est réunie ; **Monsieur Christopher DIBATHIA** constate que **Monsieur le Maire** demande de voter sur un élément en lien avec la commission d'appel d'offres deux ans après la mandature.

**Monsieur le Maire** lui signifie qu'il n'est pas membre de cette commission. C'est la raison pour laquelle il ne peut pas être convoqué. Il lui suggère de se rapprocher de l'administration qui fournira une explication sur les différentes commissions existantes. **Monsieur le Maire** pense qu'il a confondu avec une autre commission.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **34 voix pour**, et **4 voix contre** (M. Hamza RABEHI, Mme Fazya OULMI, Mme Nasteho ADEN, M. Christopher DIBATHIA)

**ARTICLE UN : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer chacun des lots du marché public relatif à l'achat de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la commune de Stains, attribué aux prestataires suivants, car présentant les offres économiquement les plus avantageuses :

- Pour le lot n° 1 à la société CREA'TOP représentée par M. Stéphane MERIRES, sise rue Alphonse beau de Rochas - BP 40 - 95240 CORMEILLES-EN-PARISIS ;
- Pour le lot n° 2 à la société CREA'TOP représentée par M. Stéphane MERIRES, sise rue Alphonse beau de Rochas - BP 40 - 95240 CORMEILLES-EN-PARISIS ;
- Pour le lot n° 3 à la société CREA'TOP représentée par M. Stéphane MERIRES, sise rue Alphonse beau de Rochas - BP 40 - 95240 CORMEILLES-EN-PARISIS ;
- Pour le lot n° 4 à la société CREA'TOP représentée par M. Stéphane MERIRES, sise rue Alphonse beau de Rochas - BP 40 - 95240 CORMEILLES-EN-PARISIS ;
- Pour le lot n° 5 à la société CREA'TOP représentée par M. Stéphane MERIRES, sise rue Alphonse beau de Rochas - BP 40 - 95240 CORMEILLES-EN-PARISIS ;
- Pour le lot n° 6 à la société GK PRO représentée par M. Georges KUMUCHIAN, sise 159 avenue Gallieni - 93170 BAGNOLET ;

ainsi que tout acte y afférent, et à prendre toutes les dispositions nécessaires à leur exécution.

**ARTICLE DEUX : DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées au budget des exercices correspondants.

**Affaire n° 3.8 - Approbation de la décision modificative n° 1 relative au marché public d'impression du journal municipal**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

**Monsieur le Maire** énonce un montant estimatif maximum annuel du marché de 98 000 euros. Il souligne une augmentation des coûts liées à l'augmentation des matières premières alimentaires, des matières industrielles, à la crise du Covid et plus récemment à la guerre en Ukraine, ce qui sera le cas au demeurant pour de nombreuses prestations. Dans cette optique, il annonce une augmentation de près de 19 %.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Madame Fazya OULMI.

**Madame Fazya OULMI** considère qu'il ne revient pas aux Stanois de financer un journal de propagande politique. Selon elle, ce n'est pas le journal municipal de Stains, cela ressemble plus au journal du Maire qui apparaît sur toutes les pages. Elle s'excuse, car elle dresse une comparaison avec « Martine à la plage », « Martine fait du ski » ; elle observe en l'occurrence « Le Maire à la brocante », « Le Maire à la Poste », « Le Maire au Clos Saint-Lazare », « Le Maire à la kermesse ». Elle demande à Monsieur le Maire de faire comme tous les maires : d'utiliser la première page du journal pour faire un édito et dédier le reste aux habitants, aux associations, aux partenaires. Il serait judicieux à son sens de laisser les personnes s'exprimer librement. Elle sait somme toute qu'une fois de plus, c'est sous contrôle absolu : lorsque ça ne plaît, c'est censuré. Convergence Citoyenne Stanoise votera donc contre.

**Monsieur le Maire** constate que Madame Fazya OULMI ne lit pas le journal municipal. Il pense qu'elle n'est pas la seule cependant. Selon lui, elle doit confondre avec d'autres journaux, la photographie de Monsieur le Maire n'apparaît pas à toutes les pages. Il se souvient toutefois

qu'à une époque, la photographie de Madame Fazya OULMI apparaissait dans l'une des pages du journal municipal, et que cela ne lui déplaisait pas.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **32 voix pour**, et **4 voix contre** (M. Hamza RABEHI, Mme Fazya OULMI, Mme Nasteho ADEN, M. Christopher DIBATHIA)

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la revalorisation tarifaire du marché public d'impression du journal municipal attribuée à la société GAICS à hauteur de 19,17 % du montant initialement fixé.

**ARTICLE DEUX** : **APPROUVE** la décision modificative n° 1, telle qu'annexée à la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la décision modificative précitée ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

**ARTICLE QUATRE** : **DIT** que cette revalorisation est nécessairement temporaire et s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard, et prendra fin, en tout état de cause, à l'extinction des circonstances imprévues telles sus exposées.

**ARTICLE CINQ** : **DIT** que les autres clauses de l'accord-cadre précité demeurent inchangées.

**ARTICLE SIX** : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 4.1 - Fonds d'initiatives associatives 2022 - Octroi de subventions - Troisième répartition**

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Zaiha NEDJAR pour la troisième répartition.

Madame Zaiha NEDJAR propose de regrouper le rapport 4.1, le rapport 6.1 et 6.2 qui ont trait aux subventions accordées aux associations si le Conseil municipal en est d'accord. Elle souligne l'existence d'un tissu associatif à Stains riche et varié qui contribue au bien-être des Stanoises et des Stanois. Plus de 285 associations sont aujourd'hui enregistrées auprès des services de la mairie, ces associations sont actives et jouent un rôle de lien social dans les quartiers et dans la ville, ce qui a d'ailleurs pu être constaté durant la crise sanitaire liée à la covid-19. En effet, nombreuses sont les associations qui se sont mobilisées et qui se mobilisent encore en faveur des Stanois et aux côtés de la municipalité et des collectifs d'habitants. Madame Zaiha NEDJAR indique que toutes ces énergies conjuguées ont su insuffler un magnifique élan de solidarité.

Elle évoque la crise sociale et énergétique sans précédent que la France traverse. La situation socio-économique des Stanois se dégrade chaque jour. Les valeurs d'entraide et de lien social doivent donc être confortées. Au travers de nombreux projets, la coopération avec les associations participe à la construction collective et démocratique, cette dynamique

exceptionnelle apporte une richesse et une diversité d'action, fer de lance de la cohésion sociale, une dynamique que la majorité municipale souhaite préserver et amplifier afin de maintenir le cap de la solidarité, de la fraternité et de l'égalité à Stains.

C'est en ce sens que le dispositif fonds d'initiatives associatives est porté, dispositif que **Madame Zaiha NEDJAR** a présenté à plusieurs reprises au sein de cette assemblée.

Le rapport 4.1 expose ainsi un dispositif permettant aux associations n'ayant pas de capacité d'émarger aux appels à projets du contrat de ville de pouvoir bénéficier des crédits politiques de la ville par l'allègement des procédures administratives et un renforcement de l'accompagnement dans la rédaction de leurs projets.

Doté en 2022 d'une enveloppe de 18 600 euros, le FIA permet d'octroyer une subvention pouvant aller jusqu'à 3 000 euros par porteur et par projet.

Depuis le début de l'année 2022 le comité de gestion, le jury dont le rôle a été expliqué par **Madame Zaiha NEDJAR** précédemment, s'est réuni à trois reprises et a validé sept porteurs de projets pour un montant de 16 800 euros, projets validés lors des conseils municipaux du 19 mai et du 8 juillet.

Le dernier comité de gestion s'est réuni le 7 juillet pour l'étude d'un projet d'animation sur la base de plein air éphémère porté par l'association « Haïti pour l'avenir » et pour lequel il est demandé l'octroi d'une subvention de 1 800 euros dans le cadre du FIA à l'association.

L'enveloppe 2022 est donc totalement consommée avec ce projet.

**Madame Zaiha NEDJAR** rappelle que le dispositif FIA est financé à 80 % par l'État et à 20 % par la municipalité.

Au travers du budget voté chaque année, la majorité municipale décide aussi de soutenir les associations tant financièrement que matériellement, objet du rapport 6.1 en inscrivant une enveloppe globale de 71 000 euros au budget 2022. C'est en ce sens que le conseil municipal du 19 mai avait voté une enveloppe à hauteur de 25 300 euros pour les premières répartitions de subventions afin de soutenir les associations dans leur fonctionnement et leurs projets ponctuels.

**Madame Zaiha NEDJAR** annonce qu'il est demandé au Conseil municipal de délibérer les deuxièmes répartitions de subvention à hauteur de 21 700 euros dont la répartition figure en annexe jointe. Dix-huit associations sont concernées.

La troisième répartition sera présentée devant cette assemblée au mois de novembre et permettra de répartir le reliquat, à savoir les 24 000 euros restants si les dossiers sont bien évidemment complets et validés par les services de la municipalité dans un premier temps.

Enfin, parce que la ville de Stains est résolument tournée vers la solidarité dans le cadre de situations ou de contextes particuliers, la municipalité attribue régulièrement des subventions exceptionnelles aux associations de solidarité telles que Les Restos du cœur, le Secours Populaire, pour venir en aide aux populations les plus démunies, en difficulté ou sinistrées. C'est l'objet du rapport 6.2 et ce fut notamment le cas lors de la crise sanitaire en 2020 alors que 5 000 euros avaient été octroyés pour Les Restos du cœur et 5 000 euros pour le Secours Populaire ou encore plus récemment lors du Conseil municipal du 19 mai au cours duquel une

## Ville de Stains

subvention exceptionnelle de 4 000 euros a été votée pour venir en aide et soutenir la population ukrainienne face à la guerre en Russie.

Il est aujourd'hui proposé de venir en aide aux populations sinistrées du Pakistan, victimes d'intempéries dévastatrices qui ont fait près de 1 400 morts ; des milliers de personnes ont tout perdu depuis le début du mois de juin. Le secrétaire général de l'ONU, António GUTERRES, a qualifié cette situation de « carnage climatique ». Il est proposé au Conseil municipal de venir en aide aux familles sinistrées en versant une subvention de 2 000 euros à l'association du Secours Populaire.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

**ARTICLE UN : APPROUVE** l'octroi de la subvention à l'association « AHPA » d'un montant de 1.800 €.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à verser ladite subvention à l'association au titre du fonds d'initiatives associatives.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 5.1 - Convention de subventionnement au titre du fonds d'intervention régional (FIR)- Année 2022 - Dispositif de permanence d'accès aux soins de santé (PASS) ambulatoire**

Rapporteur : Mme Najia AMZAL

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Najia AMZAL.

Madame Najia AMZAL présente une convention de subventionnement au titre des fonds d'intervention régional de l'année 2022 concernant le dispositif de permanence d'accès aux soins de santé. La municipalité est engagée dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé dans le renforcement de l'accès aux soins, particulièrement ici en faveur des personnes ne disposant pas de couverture sociale. C'est la raison pour laquelle lors du conseil municipal du 20 décembre 2018, la majorité municipale s'était engagée dans la mise en œuvre d'un dispositif de permanence d'accès aux soins ambulatoires intégrés au centre municipal de santé.

Elle rappelle que l'objectif du dispositif du Pass ambulatoire ou de proximité est de permettre à toute personne en situation de précarité ou de vulnérabilité sans couverture sociale, et en demande de soins urgents, d'accéder aux soins et de pouvoir être accompagnée dans sa démarche de recouvrement des droits sociaux.

Madame Najia AMZAL explique que depuis la prise de fonctions de la médiatrice en santé en septembre 2020, 414 personnes ont été suivies en file active. Le délai moyen d'ouverture des droits est de deux mois, 22 ateliers d'information et de sensibilisation se sont tenus dans les trois centres sociaux : Yamina Setti, Maison du temps libre et Maison du quartier du Maroc.

Lors de stands « hors les murs », Madame Najia AMZAL cite en direction d'un public large l'accès aux droits, la couverture par l'AME, les droits pendant la grossesse, la familiarisation ou les outils informatiques spécifiques. Une permanence hebdomadaire d'une demi-journée a été ouverte à la Maison du droit et de la médiation, au siège de l'Apcis et à la résidence des seniors.

Pour ce dispositif, l'ARS propose à la ville de renouveler la convention signée en 2021 et de déterminer sa participation financière à hauteur de 30 000 euros pour l'année 2022. Une subvention de 20 000 euros a été accordée par le CGET en 2021. Cette demande de subvention sera renouvelée pour l'année 2022.

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention de subventionnement au titre du fonds d'intervention régional (FIR) 2022 entre l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et la commune de Stains pour la mise en œuvre du dispositif de permanence d'accès aux soins de santé ambulatoire sur le territoire de la commune de Stains, jointe en annexe.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses et les recettes en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 5.2 - Convention de délégation de la gestion d'activité de planification familiale avec la commune de Stains**

Rapporteur : Mme Najia AMZAL

Madame Najia AMZAL indique que le département de Seine-Saint-Denis est responsable de la mise en œuvre de la politique de protection maternelle et infantile et de planification familiale sur l'ensemble du territoire départemental. Cette convention a pour objectif de fixer les modalités de la délégation de gestion du CPEF intégrée au sein du CMS par le département à la ville notamment en matière de financement.

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**, et **1 abstention** (M. Julien MUGERIN)

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention de délégation de la gestion d'activité de planification familiale entre le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, telle qu'annexée à la présente délibération, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes y afférent sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 6.1 - Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des Stanois - 2° répartition 2022**

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

*Rapport présenté avec le rapport 4.1.*

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour**, et **5 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. David CEHMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sébastien CLEMENT)

**ARTICLE UN** : APPROUVE le versement d'une subvention aux associations au titre de l'année 2022 selon la liste ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier au titre de l'année N-1 et sur présentation des perspectives d'actions 2022.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 6.2 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français à la suite des inondations au Pakistan**

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

*Rapport présenté avec le rapport 4.1.*

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour**

**ARTICLE UN** : ACCORDE à l'association « Le Secours Populaire Français » une subvention exceptionnelle à la suite des inondations au Pakistan, d'un montant de 2 000 euros (deux mille euros).

**ARTICLE DEUX** : DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 7.1 - Inscription à l'état d'assiette des coupes de bois de l'exercice 2023 - Jard-sur-Mer**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire évoque le magnifique centre de Jard-sur-Mer composé d'un peu plus de 21 ha de bois, de pinèdes et de forêts. La gestion est effectuée par l'Office national des

## Ville de Stains

forêts. Des coupes sont réalisées chaque année, ce qui est également le cas au centre de vacances de Villers-sur-Loir.

Afin d'être conforme au Code forestier et pour respecter le programme des coupes de l'aménagement forestier, il est nécessaire d'inscrire à l'état d'assiette l'ensemble des coupes réglées pour l'exercice 2023. Il précise que ce rapport intervient tous les deux, trois ans et n'est donc pas un rapport récurrent.

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette en 2023 des coupes de bois prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
Forêt communale de Stains	2.B	1,22	Jardinage (JA)	Vente ou délivrance
Forêt communale de Stains	3.U	0,78	Rase (RA)	Vente ou délivrance

**ARTICLE DEUX : CHOISIT** leur destination dans le tableau ci-dessus :

Vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des propositions se présentent (en fonction des propositions reçues, le conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois.

**ARTICLE TROIS : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la délibération.

**ARTICLE QUATRE : DIT** que les dépenses/recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

### Affaire n° 8.1 - Participation de la ville au fonctionnement de l'école Sainte-Marie pour l'année scolaire 2021/2022

Rapporteur : M. Mathieu DEFREL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mathieu DEFREL.

Monsieur Mathieu DEFREL présente ce rapport coutumier. Conformément à la loi et au Code de l'éducation, l'école Sainte Marie étant une école sous contrat avec l'État, la municipalité a l'obligation de participer aux frais de fonctionnement de l'école pour les élèves stanois qui étudient au sein de l'école Sainte Marie en élémentaire et en maternelle.

La participation financière a été fixée à 600 euros par élève comme l'année dernière, au regard des charges supportées par le budget pour les écoles publiques : 116 enfants sont



scolarisés pour la rentrée 2022, soit 69 600 euros de participation à l'école Sainte Marie. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette participation financière.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Hamza RABEHI.

À la lecture du libellé du point, **Monsieur Hamza RABEHI** comprend que la participation de la ville au fonctionnement de l'école Sainte Marie s'entend pour l'année 2021-2022. Or, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter également la participation financière par élève pour l'année scolaire 2022-2023. Il s'interroge quant à la cohérence entre l'énoncé du point et le corps du dossier, entre les deux exercices.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Mathieu DEFREL.

**M. Mathieu DEFREL** répond qu'il s'agit d'une coquille. Il s'agit bien de la participation au financement de l'année scolaire 2022-2023 et non 2021-2022 qui a déjà été passée l'année dernière. Il confirme que le nombre d'enfants scolarisés pour l'année 2022-2023 est bien de 116 et remercie Monsieur Hamza RABEHI de la remarque.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour**

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** le versement d'un montant de 69 600 euros au profit de l'école privée Sainte-Marie au titre de l'année scolaire 2021-2022.

**ARTICLE DEUX** : **DÉCIDE** que la participation de la ville, pour l'année scolaire 2022-2023, sera de 600 euros par élève, pour les enfants domiciliés à Stains, dans les classes maternelles et élémentaires de l'école privée Sainte-Marie.

**ARTICLE TROIS** : **DIT** que les dépenses en résultant sont prélevées sur les crédits constitués à cet effet ouverts au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 8.2 - Subventions supplémentaires pour les séjours de découverte et les projets éducatifs des écoles primaires, pour l'année scolaire 2021-2022**

Rapporteur : M. Mathieu DEFREL

**Monsieur Mathieu DEFREL** explique qu'un rapport fixant l'ambition forte de la majorité municipale pour la réussite éducative au sein des écoles est passé chaque année. Depuis de nombreuses années, la ville de Stains a mis en place une enveloppe pour financer les séjours classes découvertes et des projets éducatifs au sein des écoles primaires de la ville. Lors d'un précédent Conseil municipal, le vote de l'enveloppe globale et des projets retenus a été effectué. De l'argent restait cependant. Des projets étant apparus en cours d'année, les projets accompagnés au cours de la fin de l'année 2022 sont donc passés en séance.

Deux projets portent sur la partie relative à un séjour de classes découvertes au Futuroscope pour l'école du Globe et à Beaulieu pour l'école Guillaume Apollinaire. Le fait d'avoir pu débloquer une somme supplémentaire a notamment permis aux deux écoles de faire baisser la

participation financière des familles et de permettre à plus d'enfants de partir, en particulier pour ce qui concerne le séjour à Beaulieu pour lequel les frais de transport étaient élevés.

L'équipe de direction de l'école et l'équipe enseignante ont mené un important travail pour trouver une compagnie de cars avec un tarif très attractif. L'aide est donc venue soulager les familles.

L'équipe municipale a particulièrement été séduite par le projet éducatif et avait vraiment l'envie d'accompagner. Il s'agissait d'un concours auquel les enfants de grande section de maternelle de l'école André Lurçat ont participé l'année dernière. Avec leur enseignante, ils ont créé un livre, *Marcus et Reine Kiki dans la cité jardin*, et ont participé à un concours d'un éditeur. Ils ont remporté le troisième prix du concours qui toutefois ne leur a pas permis de disposer d'une version imprimée du livre. Ils détenaient simplement une version numérique et une version pour la classe. L'équipe enseignante a donc sollicité la municipalité en vue d'un accompagnement pour l'édition d'un livre pour chaque enfant. Monsieur Mathieu DEFREL appuie sur l'importance de la lecture et sur la découverte de la culture afin de s'approprier certaines notions, surtout au plus jeune âge. Cette demande a donc été accompagnée favorablement, ce qui a fait l'objet d'une remise un peu officielle des livres aux 22 enfants de la classe de grande section de maternelle de l'école André Lurçat le 14 juin 2022 en présence des parents à laquelle l'équipe enseignante a tenu.

Monsieur Mathieu DEFREL considère que l'équipe municipale peut se féliciter d'avoir une équipe pédagogique très investie sur ces questions, il était donc naturel de les accompagner. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les dépenses listées.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour**

**ARTICLE UN** : APPROUVE le versement à l'école Le Globe d'une subvention de 1 100 euros pour sa classe de découverte.

**ARTICLE DEUX** : APPROUVE le versement à l'école Guillaume-Apollinaire d'une subvention de 1 500 euros pour sa classe de découverte.

**ARTICLE TROIS** : APPROUVE le versement à l'école André-Lurçat d'une subvention de 300 euros pour son projet éducatif.

**ARTICLE QUATRE** : DIT que les dépenses sont prévues au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 8.3 - Convention de mise en œuvre du dispositif « Vacances apprenantes » entre la préfecture de la région Île-de-France et la commune de Stains pour l'année 2022**

Rapporteur : M. Mathieu DEFREL

Monsieur Mathieu DEFREL présente cette convention avec Monsieur Mehdi MESSAI qui pilote la partie relative au droit aux vacances. Cette convention existe depuis la fin du premier confinement. Celle-ci a été mise en place par l'État et conventionne avec les villes pour proposer un mix pendant les périodes de vacances. Il s'agit en l'occurrence de l'été 2021. D'un

côté, un renforcement du soutien scolaire est animé par des équipes d'enseignants, et d'un autre côté, des loisirs sont proposés dans les écoles, écoles ouvertes, soit au sein des centres de vacances à Jard-Sur-Mer ou à Villiers-sur-Loir.

**Monsieur Mehdi MESSAÏ** tient à rappeler l'engagement de la municipalité en faveur du droit aux vacances pour tous. Depuis 2020 jusqu'à ce jour, environ 2 000 enfants ont été envoyés en vacances. Cet été, 875 enfants sont partis en centre de vacances de la ville et avec les prestataires. Il cite également l'école ouverte pour 865 enfants, soit un total de 1 740 enfants mobilisés cet été, aussi bien dans les écoles ouvertes qu'en colonies de vacances. Ces chiffres sont intéressants selon lui et montrent surtout l'engagement de la municipalité sur la question de l'éducation. Ces actions sont très concrètes, loin de toute polémique et débat stérile comme il y a pu en avoir au début du conseil municipal qui accusait la majorité municipale d'être souvent dans le buzz et l'inaction. **Monsieur Mehdi MESSAÏ** pointe en l'occurrence des actions très concrètes qui montrent les ambitions de la ville de Stains sur la question du droit aux vacances pour tous.

**Monsieur Mehdi MESSAÏ** tient à rappeler que lors des vacances de la Toussaint, 140 enfants bénéficieront aussi des vacances apprenantes gratuitement. Deux départs en colonies sont programmés pour ces vacances au château de Villiers-sur-Loir. Une réunion d'information est programmée vendredi 14 octobre. Il remercie à cette occasion l'implication de tous les directeurs des centres de vacances, les animateurs, le personnel encadrant et le personnel technique qui contribuent à chaque période de vacances scolaires au bon déroulé et, de fait, à l'épanouissement de tous les enfants qui sont inscrits aux vacances apprenantes.

**Monsieur le Maire** remercie M. Mathieu DEFREL et M. Mehdi MESSAÏ et, en l'absence de remarques, propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention, ci-annexée, de mise en œuvre du dispositif «Vacances apprenantes» entre l'inspection d'académie de Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, pour l'année 2022.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 8.4 - Convention de mise à disposition gratuite de locaux scolaires par la ville de Stains au profit de l'institut médico-éducatif (IME) Les Hortillons de Stains**

Rapporteur : M. Mathieu DEFREL

**Monsieur le Maire** précise que ces locaux sont situés du côté de Stains village.

**Monsieur Mathieu DEFREL** est fier de ce rapport et proposera à Lamine SAÏDANE en charge de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et leur famille d'intervenir s'il le souhaite.

Une convention de mise à disposition gratuite des locaux scolaires de l'école Lucie Aubrac est proposée au projet de l'institut médico-éducatif IME Les Hortillons de Stains. Ce projet va dans la droite lignée de la politique d'inclusion que l'équipe municipale souhaite porter à l'échelle de la collectivité et de renforcement de l'inclusion des enfants en situation de handicaps en milieu scolaire. Ce dispositif s'inscrit, de plus, dans le premier axe du quatrième plan autisme qui couvrait la période 2018-2022. Pour ce faire, une unité d'enseignement se déplace à l'intérieur de l'école ; depuis la rentrée scolaire six jeunes enfants polyhandicapés sont ainsi accueillis, trois enfants en âge de maternelle et trois enfants d'âge élémentaire.

Une salle de classe a été mise à disposition de l'IME. Les enseignants ainsi que les deux adultes qui les accompagnent pour accompagner les enfants ont investi le lieu et l'ont adapté. L'équipe municipale l'a également adapté aux handicaps des différents enfants. Le principe est simple : permettre de faire ce qui se fait en IME en milieu scolaire ordinaire et donc favoriser les échanges avec les enfants et les classes de l'école Lucie Aubrac.

Ce projet a très bien été accueilli par les équipes enseignantes, ainsi que par les enfants puisque les enseignants et les intervenants de l'IME proposent même des interventions en classe sous forme de petits ateliers pour sensibiliser les enfants. Aucune différenciation n'est observée entre les enfants du milieu ordinaire et les enfants de l'IME. Ils ont quelques temps en commun. Un travail d'identification des enfants polyhandicapés a été effectué en amont pour que des enfants ne présentant pas de handicaps trop lourds puissent évoluer en milieu ordinaire. Des moments d'échanges ont ainsi lieu pendant les temps de récréation, des activités de chant en commun et d'autres activités sportives.

**Monsieur Mathieu DEFREL** tient à souligner que cette unité spécialisée est une première à l'échelle du département. La ville de Stains peut être très fière de toujours porter une exigence plus forte sur des questions qui touchent les enfants et notamment le handicap. S'agissant d'inclusion en milieu scolaire, **Monsieur Mathieu DEFREL** considère qu'on ne peut avoir qu'un écho aux batailles notamment menées sur les enfants qui sont déjà en milieu scolaire ordinaire et qui bénéficient d'AESH. **Monsieur Mathieu DEFREL** rappelle que 700 heures d'AESH manquaient l'année dernière à l'échelle de la ville de Stains pour accompagner dignement ces enfants et leurs familles. À l'occasion de la réunion de rentrée qui a eu lieu en préfecture il y a un peu moins de deux semaines, la municipalité a saisi le recteur, le DASEN, et les représentants de l'État pour signaler que le besoin était plus que réel, que ce sujet devait être un sujet prioritaire de l'éducation nationale et qu'il était hors de question de se retrouver face à des cas comme ceux survenus l'année dernière.

**Monsieur Mathieu DEFREL** a en tête la situation d'une famille qui s'est vue refuser l'école pendant une semaine parce qu'une enfant de maternelle qui avait malheureusement une jambe en moins n'avait pas de personnel AESH pour l'accompagner. Il considère qu'une telle circonstance est inadmissible s'agissant de l'école de la République qui doit être universelle et accessible à tout le monde.

Cette bataille sera donc encore menée cette année. **Monsieur Mathieu DEFREL** a une pensée pour les parents d'élèves qui auront leurs élections demain et sait que ce sujet sera rapidement traité. La municipalité les accompagnera.

## Ville de Stains

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Lamine SAÏDANE et demande un peu d'attention aux élus Convergence Citoyenne Stanoise sur un tel sujet. Il regrette que ces derniers n'aient pas été attentifs et estime insupportable de parler pendant la présentation d'un tel rapport sur un sujet aussi important que celui du handicap.

**Monsieur Lamine SAÏDANE** se félicite de l'engagement de la ville de Stains auprès des personnes en situation de handicap. Il rappelle que le 6 octobre est la journée nationale des aidants, dont on parle peu, qui sont 11 millions en France. Il est, de fait, judicieux de sensibiliser le grand public. La création d'écoles permet de donner du répit aux aidants. Les familles travaillent souvent ; les IME donnent donc du répit.

**Monsieur le Maire** affirme que Monsieur Lamine SAÏDANE a raison de le préciser. Il se félicite, par ailleurs, de la création d'une nouvelle association à Stains depuis quelques mois composée de familles et de parents qui accompagnent les enfants porteurs de handicaps. **Monsieur le Maire** se félicite également de l'existence d'un réseau d'acteurs qui travaillent sur le handicap, qui existe depuis très longtemps, initié par Monsieur PIERNA, ancien Maire de Stains. L'IME des Hortillons a été cité, l'EMP Henri Wallon peut également l'être, ainsi que d'autres structures existantes au sein de la ville. Cette volonté a été partagée par les différents maires de la ville et c'est encore le cas avec Monsieur le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale qui sont fortement sollicités par des associations pour avoir de nouvelles structures au sein de la ville, en particulier concernant l'autisme. Des porteurs de projets souhaiteraient s'installer à Stains. L'équipe municipale y est totalement favorable dès lors que le foncier appartient à la ville, s'il est possible de faciliter les démarches avec des partenaires privés propriétaires de foncier. Un travail est engagé à ce propos.

En l'absence de remarques, **Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention, ci-annexée, de mise à disposition gratuite d'une salle de classe au sein de l'école élémentaire Lucie-Aubrac dédiée aux enfants présentant un polyhandicap et des troubles du spectre autistique, dont l'institut médico-éducatif Les Hortillons assure l'accompagnement pour une année scolaire renouvelable une fois par tacite reconduction à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 9.1 - Vœu présenté par la majorité municipale intitulé « FERMETURE DES TRÉSORERIES DE STAINS ET D'ÉPINAY-SUR-SEINE : PRÉSERVONS LE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ ! »**

Rapporteur : Mme Claude AGNOLY

**Monsieur le Maire** explique que ce vœu est présenté par la majorité municipale concernant la fermeture des trésoreries de Stains et d'Épinay-sur-Seine évoquée lors de ses propos liminaires.

**Monsieur le Maire** donne parole à Madame Claude AGNOLY.

**Madame Claude AGNOLY** fait lecture du vœu :

« La direction départementale vient de l'annoncer : elle envisage la fermeture définitive des trésoreries de Stains et d'Épinay-sur-Seine. Alors qu'il s'agit de la seule antenne des finances publiques sur notre collectivité, cette décision actera l'absence totale de ce service public de proximité sur Stains. **Nous nous y opposons fermement.**

Bien que mobilisée dès les premières discussions – remontant à près de quatre ans – sur l'hypothèse d'une fermeture définitive de notre antenne, la municipalité a été sollicitée par l'antenne départementale de la CGT finances publiques de Seine-Saint-Denis.

L'organisation syndicale nous a fait part de ses inquiétudes légitimes face à ce démantèlement du réseau des finances publiques sur notre territoire. Nous partageons pleinement ses inquiétudes et nous nous joignons à la mobilisation des forces syndicales contre la casse programmée du service public.

Il s'agit là, encore une fois, d'un principe d'égalité de traitement républicain que nous défendons ardemment, à l'heure où notre département souffre de déjà difficultés structurelles liées à l'absence de certains services publics.

Aussi, la municipalité de Stains, en concertation avec les forces syndicales engagées, sera au rendez-vous des mobilisations pour empêcher cette décision indigne de voir le jour à l'instar de la réouverture de la Poste du Clos Saint-Lazare que nous avons obtenue grâce à la mobilisation collective. »

**Monsieur le Maire** confirme la mobilisation ayant permis la réouverture de la Poste du Clos Saint-Lazare. Il rappelle également la délocalisation de la sécurité sociale à Stains depuis quelques années, menacée de quitter la ville. Il assure que la bataille sera menée et que la ville ne sera pas seule, d'autres villes étant concernées : l'Île-Saint-Denis, Villetaneuse, Pierrefitte et Épinay-sur-Seine.

**Monsieur le Maire** a déjà eu des retours des mairies d'Épinay-sur-Seine, de l'Île-Saint-Denis, de Pierrefitte. Le maire de Villetaneuse devrait lui faire un retour. Il explique que l'idée est de rédiger un communiqué commun afin d'alerter les services de l'État et la direction départementale des impôts sur cette situation extrêmement préoccupante montrant une nouvelle fois le recul des services publics de proximité pour les habitants, ce qui est intolérable selon lui.

En l'absence de remarques, **Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de suffrages exprimés avec **38 voix pour**

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le vœu présenté par la majorité municipale « **FERMETURE DES TRÉSORERIES DE STAINS ET D'ÉPINAY-SUR-SEINE : PRÉSERVONS LE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ !** », ci-après :

« La direction départementale vient de l'annoncer : elle envisage la fermeture définitive des trésoreries de Stains et d'Épinay-sur-Seine. Alors qu'elle est la seule antenne des finances publiques sur notre collectivité, cette décision actera l'absence totale de ce service public de proximité sur Stains. **Nous nous y opposons fermement.**

Bien que mobilisée dès les premières discussions – remontant à près de quatre ans – sur l'hypothèse d'une fermeture définitive de notre antenne, la municipalité a été sollicitée par l'antenne départementale de la CGT finances publiques de Seine-Saint-Denis.

L'organisation syndicale nous a fait part de ses inquiétudes légitimes face à ce démantèlement du réseau des finances publiques sur notre territoire. Nous partageons pleinement ses inquiétudes et nous nous joignons à la mobilisation des forces syndicales contre la casse programmée du service public.

Il s'agit là, encore une fois, d'un principe d'égalité de traitement républicain, que nous défendons ardemment, à l'heure où notre département souffre de déjà difficultés structurelles liées à l'absence de certains services publics.

Aussi, la municipalité de Stains, en concertation avec les forces syndicales engagées, sera au rendez-vous des mobilisations pour empêcher cette décision indigne de voir le jour à l'instar de la réouverture de la Poste du Clos Saint-Lazare que nous avons obtenue grâce à la mobilisation collective. »

**Par ce vœu, le conseil municipal :**

- **RÉAFFIRME** son soutien plein et entier aux acteurs engagés pour la préservation de nos services publics de proximité.
- **RAPPELLE** son opposition ferme à ces politiques impactant durement et durablement nos territoires populaires.

**Affaire n° 9.2 - Vœu présenté par la majorité municipale intitulé "Monsieur le président de la République, nous ne pourrons payer ! »**

Rapporteur : M. Jean-Noël François MICHE

Monsieur Jean-Noël MICHE précise que le pôle finances et optimisation des ressources, ainsi que la commande publique et les affaires juridiques ont aidé à préparer le texte du vœu dont le rapporteur est le Maire.

Ce vœu est présenté par la majorité municipale et s'intitule « Monsieur le président de la République, nous ne pourrons plus payer ! »

Il en fait lecture.

« Comme toutes les collectivités, la ville de Stains subit de plein fouet la hausse des dépenses de l'énergie.

Nous nous ne pourrons plus payer les conséquences de l'ouverture au marché de biens essentiels comme l'électricité et le gaz.

Dans notre ville, nous n'avons pas attendu les appels du gouvernement à la responsabilité pour investir dans la transition écologique, notamment par la mise en œuvre du plan climat communal : achats d'une flotte de 40 vélos et de 14 véhicules électriques, de la navette électrique à destination des seniors et des personnes en situation de handicaps, rénovation thermique du centre municipal de santé, de groupes scolaires et prochainement de l'hôtel de ville.

Nous poursuivons et amplifions notre politique en faveur de l'économie sociale et solidaire et d'un plan alimentaire local pour répondre à l'urgence sociale et sanitaire.

L'irresponsabilité n'est pas chez les maires qui œuvrent au quotidien pour l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, mais du côté des gouvernements qui ont imposé des appels d'offres pour acheter l'électricité et le gaz sur les marchés.

Malgré cela, il est demandé aux communes de prendre en charge de plus en plus de services publics assurés par l'État : la réalisation des cartes d'identité et des passeports, par exemple, la sécurité, la désertification médicale...

L'État nous invite également à remplacer ses services publics qu'il ferme ou qu'il réduit les uns après les autres : les bureaux de poste, les agences locales de la CPAM, les commissariats de proximité, tout en continuant de réduire les ressources des communes.

La dotation globale de fonctionnement n'était pas un cadeau de l'État aux communes, c'était une contrepartie aujourd'hui disparue.

Nous, élus stanois, nous nous refusons d'être contraints de réduire les services rendus à la population, de réduire le personnel ou d'augmenter les impôts locaux.

Que devons-nous faire? Fermer des équipements comme notre piscine ou nos gymnases? Réduire le chauffage dans nos écoles?

Nous refusons d'en arriver là !

Monsieur le président de la République, nous ne pourrons plus payer !

Seul un soutien total de l'État permettra aux collectivités d'affronter cette crise. Une taxe sur les superprofits générés par les grands groupes de l'énergie s'impose.

Nous vous demandons donc de :

- sortir le gaz et l'électricité du marché et fixer les prix en fonction de la réalité des coûts de production par EDF ;
- permettre aux collectivités de bénéficier du tarif réglementé pour ne plus être soumises au marché ;
- bloquer le tarif réglementé de l'électricité et du gaz ;
- reconnaître l'électricité et le gaz comme des biens de première nécessité, et interdire les coupures. »



Le conseil municipal est appelé à approuver le vœu présenté par la majorité municipale.

**Monsieur le Maire** confie avoir été signataire avec une trentaine d'autres maires il y a trois semaines pour dénoncer cette situation en proposant d'instaurer une taxe forte sur les superprofits. Cette démarche a été engagée avec une trentaine de maires qui ne sont pas forcément tous issus de la région parisienne. Il salue l'action du maire de Neuilly-sur-Marne, Monsieur BAKHTIARI, qui va dans le même sens que la démarche instaurée à Stains et qui n'a pas mâché ses mots. **Monsieur le Maire** confie qu'il aurait fait de même. Ce dernier évoque un « racket organisé » face à cette situation. Les conséquences, en effet, seront terribles pour les collectivités et pour les habitants.

Il constate que ses propos intéressent peu les élus de Convergence Citoyenne Stanoise.

Des dispositions devront être prises, des mobilisations devront être enclenchées. **Monsieur le Maire** salue les initiatives prises par les parlementaires de la Nupes qui feront des propositions importantes, peut-être sous forme d'une loi, et qui demandent la mise en place d'un bouclier solidaire énergétique à la fois auprès des collectivités, mais également auprès des habitants, car selon lui, les conséquences seront prochainement dramatiques.

Ce vœu a été présenté dans d'autres conseils municipaux et le sera également la semaine prochaine.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Julien MUGERIN.

Pour **Monsieur Julien MUGERIN**, ce vœu est très important et va dans le bon sens, sur une bonne partie. Il regrette infiniment cependant de devoir s'abstenir eu égard à l'évocation de la Nupes. Il entend que les propositions vont dans le sens des valeurs de **Monsieur le Maire** qui ne sont pas forcément celles de son groupe. Il tient toutefois à souligner qu'il aurait souhaité voter ce vœu à deux mains au vu des éléments mis en avant, mais il n'en soutient pas la fin cependant : une taxe sur les superprofits est un sujet un peu sensible pour une personne de droite. Des solutions existent à son sens, ne serait-ce la prise en compte par le président de la République des difficultés des collectivités, point sur lequel il ne peut qu'être d'accord.

**Monsieur le Maire** affirme que quelques responsables politiques de droite condamnent la mainmise des superprofits.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Christopher DIBATHIA.

**M. Christopher DIBATHIA** souhaite en préalable revenir sur un point qu'il estime important. Il affirme que le rôle du maire est majeur. Il signifie que ce dernier s'est adressé aux élus en indiquant « sur des sujets aussi importants que le handicap ».

**Monsieur le Maire** lui demande de revenir au sujet du vœu et d'arrêter de faire de la diversion.

**Monsieur Christopher DIBATHIA** ne fait pas de diversion : **Monsieur le Maire** s'est adressé à un père d'un enfant autiste, affirmant qu'il s'en moquait, et cela ne le fait pas rire.

Monsieur le Maire considère qu'il est trop facile de revenir sur un sujet une fois s'être éperdument moqué.

Monsieur Christopher DIBATHIA ne s'est moqué de personne. Monsieur le Maire a entendu un téléphone sonner et Monsieur Christopher DIBATHIA a réagi. Il vit le sujet de l'autisme au quotidien, sujet qui est loin d'être drôle. Il ne se permettrait jamais de rire à ce propos. Il suggère à Monsieur le Maire de le vivre au quotidien, et en échangera ensuite avec lui.

Monsieur Christopher DIBATHIA aborde le point 6.2 et l'attribution de l'aide exceptionnelle à la suite des inondations au Pakistan.

Monsieur le Maire lui demande de revenir sur le point relatif au vœu.

Monsieur Christopher DIBATHIA assure qu'il aborde ce sujet.

*Interventions superposées.*

Monsieur Christopher DIBATHIA sait que Monsieur le Maire a du mal avec la démocratie et que certaines choses le dérangent.

Monsieur le Maire pense que c'est Monsieur Christopher DIBATHIA qui a du mal avec la démocratie.

*Intervention hors micro de Monsieur Christopher DIBATHIA*

Monsieur Christopher DIBATHIA prenait le point 6.2 en exemple pour évoquer le vœu. Il comprend qu'un problème technique survient comme par hasard alors que son micro se coupe.

Ainsi que Monsieur MUGERIN a pu le souligner, Convergence Citoyenne Stanoise aurait aussi aimé voter ce vœu qui est juste. Cependant, il est difficile d'expliquer certains points aux Stanois. Si les misères ne peuvent être mélangées, dans certains cas, des solutions sont trouvées avec des aides exceptionnelles. Or, lorsque les Stanois sont en difficulté, des vœux sont proposés. Il est d'accord avec Monsieur le Maire : tout ne dépend pas de lui, ni de son administration. Des solutions doivent être trouvées en haut, il n'en disconvient pas.

Ce vœu va donc dans le bon sens. Cependant, et même si ce dernier en doute, Monsieur Christopher DIBATHIA sait reconnaître ce que Monsieur le Maire accomplit. Il a parfois tenté de trouver des solutions aux problèmes du quotidien. Toutefois, un vœu est rédigé là où des solutions devraient être trouvées ou créées. Monsieur Christopher DIBATHIA serait ravi de participer à des discussions, à des commissions. Il se souvient d'ailleurs que Monsieur le Maire avait promis des commissions pour débattre de certains sujets en vue de répondre à ces solutions. Convergence Citoyenne Stanoise sera la première preneuse. Elle ne votera pas pour le vœu cependant.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mathieu DEFREL.

Monsieur Mathieu DEFREL est obligé de réagir à l'évocation de certains propos, montrant la limite de la construction politique et de la vision politique de certains groupes d'opposition. Autant il admire la franchise de Monsieur MUGERIN, car effectivement, lorsque l'on est d'une sensibilité politique de droite, on ne va pas forcément dans le sens d'une taxe sur les

## Ville de Stains

superprofits, ce qui est cohérent. Il s'interroge cependant sur la nature des votes en ce qui concerne Convergence Citoyenne Stanoise. Venant d'un ancien macroniste, il peut comprendre que le sujet de la taxe sur les superprofits dérange, il croit toutefois savoir que des membres de ce groupe sont plutôt de sensibilité de gauche et devraient pouvoir voter ce vœu. Lorsque l'amalgame est fait entre vœu et actions, Monsieur Mathieu DEFREL pense que le fond du sujet doit être retravaillé. C'est là qu'il voit que le groupe est ultracrédiparien, car selon lui, lorsque l'on a vraiment connaissance des sujets, il n'est pas possible de se permettre de dire que l'action sur la question du pouvoir d'achat est inexistante dans la politique municipale stanoise.

Un vœu vise à fixer et à alerter le gouvernement sur un sujet clair. Il est clair, des propositions sont émises et à côté se trouvent les propositions du quotidien et des dossiers votés dans les affaires courantes. Il pense que de la cohérence politique devrait apparaître dans le vote.

Il fait de la politique et est désolé que cela dérange les élus de l'opposition.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Madame Nasteho ADEN.

**Madame Nasteho ADEN** suggère de faire de la politique et pas de l'opportunisme de bar. Elle ne souhaitait pas répondre au début, elle savait que Monsieur Mathieu DEFREL aurait essayé d'entendre sa voix. Elle affirme que ce n'est pas un buzz, mais une réponse. Elle votera contre ce vœu, car elle considère qu'essayer de prendre les Stanois pour plus idiots ne revient pas à faire de la politique et ce n'est pas faire de l'opportunisme politique. Elle votera contre, car mépriser les Stanois suffit.

**Monsieur le Maire** a bien compris. Il pense cependant que ce même vœu aurait été voté avec les deux mains il y a quelques mois par ces élus de l'opposition.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **27 voix pour**, **4 voix contre** (M. Hamza RABEHI, Mme Fazy OULMI, Mme Nasteho ADEN, M. Christopher DIBATHIA) et **5 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. David CHEMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sébastien CLÉMENT)

**ARTICLE UNIQUE** : **APPROUVE** le vœu présenté par la majorité municipale « Monsieur le président de la République, nous ne pourrons payer ! », ci-après :

« Comme toutes les collectivités, la ville de Stains subit de plein fouet la hausse des dépenses de l'énergie.

Nous nous ne pourrons plus payer les conséquences de l'ouverture au marché de biens essentiels comme l'électricité et le gaz.

Dans notre ville, nous n'avons pas attendu les appels du gouvernement à la responsabilité pour investir dans la transition écologique, notamment par la mise en œuvre du Plan climat communal : achats d'une flotte de 40 vélos et de 14 véhicules électriques, de la navette électrique à destination des seniors et des personnes en situation de handicap, rénovation thermique du centre municipal de santé, de groupes scolaires et prochainement de l'hôtel de ville.

Nous poursuivons et amplifions notre politique en faveur de l'économie sociale et solidaire et d'un plan alimentaire local pour répondre à l'urgence sociale et sanitaire.

L'irresponsabilité n'est pas chez les maires qui œuvrent au quotidien pour l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, mais du côté des gouvernements qui ont imposé des appels d'offres pour acheter l'électricité et le gaz sur les marchés.

Malgré cela, il est demandé aux communes de prendre en charge de plus en plus de services publics assurés par l'État : la réalisation des cartes d'identité et des passeports, la sécurité, la désertification médicale...

L'État nous invite également à remplacer ses services publics qu'il ferme ou qu'il réduit les uns après les autres : les bureaux de poste, les agences locales de la CPAM, les commissariats de proximité... tout en continuant de réduire les ressources des communes.

La dotation globale de fonctionnement n'était pas un cadeau de l'État aux communes, c'était une contrepartie aujourd'hui disparue.

Nous, élus stanois, nous nous refusons d'être contraints de réduire les services rendus à la population, de réduire le personnel, ou d'augmenter les impôts locaux.

Que devons-nous faire? Fermer des équipements comme notre piscine ou nos gymnases? Réduire le chauffage dans nos écoles?

Nous refusons d'en arriver là !

Monsieur le président de la République, nous ne pourrons plus payer !

Seul un soutien total de l'État permettra aux collectivités d'affronter cette crise. Une taxe sur les superprofits générés par les grands groupes de l'énergie s'impose.

Nous vous demandons donc de :

- sortir le gaz et l'électricité du marché et fixer les prix en fonction de la réalité des coûts de production par EDF ;
- permettre aux collectivités de bénéficier du tarif réglementé pour ne plus être soumises au marché ;
- bloquer le tarif réglementé de l'électricité et du gaz ;
- reconnaître l'électricité et le gaz comme des biens de première nécessité, et interdire les coupures.

**\*\* \*\*\* \*\***

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
la séance publique est levée à vingt-deux heures et vingt minutes**

La secrétaire de séance  
Jeannine LE BRAS

Monsieur le Maire  
Azzédine TAÏBI

